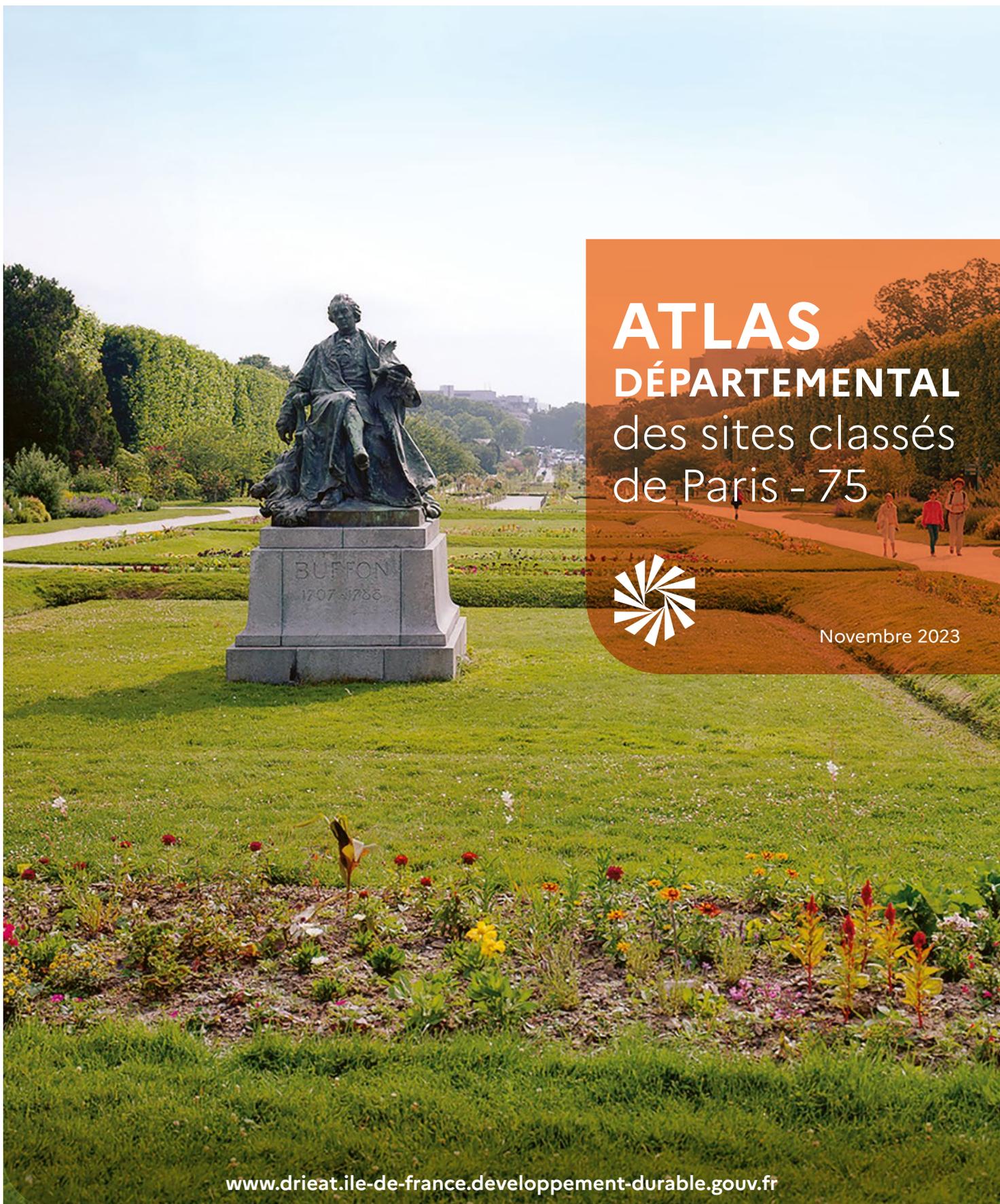




**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ATLAS DÉPARTEMENTAL des sites classés de Paris - 75



Novembre 2023

# LES SITES : UNE POLITIQUE D'ÉTAT

En France, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906, qui permet la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et fonde la notion de patrimoine naturel.

La politique des sites vise à protéger, au bénéfice de tous, les paysages les plus remarquables, lieux de beauté ou de mémoire, que la nature et nos ancêtres ont façonnés.

La loi du 2 mai 1930 a donné à cette politique sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiés aux articles R. 341-1 à 31. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves.

Si la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages nationaux par le classement s'est tout d'abord attachée à des éléments remarquables mais ponctuels (rochers, cascades, fontaines, arbres isolés, etc.) puis à des écrans ou des points de vue, à des châteaux et leurs parcs, elle s'est peu à peu étendue à des espaces beaucoup plus vastes constituant des ensembles géologiques, géographiques ou paysagers : massifs, forêts, gorges, vallées... couvrant plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

On peut désormais considérer que l'essentiel des espaces présentant un intérêt patrimonial de niveau national est protégé, ou en passe de l'être. Il reste à parachever cette œuvre en protégeant les quelques sites majeurs qui y font encore défaut pour assurer la cohérence du réseau des sites protégés.

Le code de l'environnement prévoit une autre protection, plus légère, les sites inscrits. Ces sites sont complémentaires des sites classés, en constituent parfois l'écrin ou sont protégés de manière autonome.

## LES SITES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les sites inscrits ou classés protègent 22,2 % du territoire de la région d'Île-de-France. Une proportion très supérieure à celle des autres régions françaises, qui s'explique par la forte pression urbaine sur le territoire francilien et par conséquent par une prise de conscience très ancienne de la nécessité de préserver les espaces non bâtis, naturels, agricoles ou forestiers.

L'Île-de-France est riche de 257 sites classés. La superficie classée représente un peu plus de 96 409 ha, soit 8,2 % du territoire régional.

La région est de plus riche de 161 sites inscrits (protection plus légère), soit 168 568 ha et 14 % du territoire francilien.

**En Île-de-France, ces sites sont essentiellement protecteurs de vallées, de buttes, d'îles, de sites géomorphologiques rares, de massifs forestiers et de domaines patrimoniaux** (parcs de châteaux par exemple) :

- **VALLÉES** : Orvanne (77), Loing (77), Epte (95), Juine (91), Aulne (78), vallée de Chevreuse (78), vallée de Chauvry (95), Essonne (91), Renarde (91), vallées de l'Ysieux et de la Thève (95), Grand-Morin (77) ;
- **ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES** : Falaises de la Roche-Guyon et Forêt de Moisson (78), Buttes de Rosnes, Marines et Epiais (95) ;
- **FORÊTS** : Bois de la Commanderie (77), Forêt de Fontainebleau (77).

La région possède un des plus grands sites classés de France (Forêt de Fontainebleau) et le plus grand site inscrit de France (Vexin français).

On peut ajouter également de nombreux parcs et domaines de châteaux et des espaces urbains exceptionnels comme les jardins des Champs-Élysées ou le Champ-de-Mars à Paris.

## EFFETS DE LA SERVITUDE SITE CLASSÉ

Elle rend nécessaire une autorisation spéciale pour la réalisation de travaux. « Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ». Les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale délivrée dans la plupart des cas par le ministre chargé de l'environnement et des sites tandis que la décision revient au préfet de département pour les travaux de moindre impact. L'article R. 341-12 du Code de l'environnement précise le champ de compétence du préfet de département.

L'instruction des demandes est réalisée par l'inspecteur(trice) des sites et l'architecte des Bâtiments de France. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est consultée pour avis. Les permis de construire, de démolir et d'aménager en site classé sont soumis à autorisation ministérielle. Il est donc fortement recommandé de prendre contact très tôt avec les services instructeurs pour élaborer le projet, qui sera analysé au cas par cas en fonction des critères de protection du site considéré. Dans les cas de travaux relevant de la compétence du préfet de département, seul l'ABF instruit la demande.

Certaines interventions non encadrées par le Code de l'urbanisme requièrent néanmoins en site classé une autorisation spéciale au titre du Code de l'environnement.

Toute la réglementation des sites repose donc sur les articles R.341-1 et suivants du Code de l'environnement mais également sur de nombreux autres articles du Code de l'urbanisme (articles du R.421 notamment) qui voient leurs dispositions modifiées lors de l'instruction de travaux en site classé.

## GÉRER UN SITE CLASSÉ

Chaque site a été classé dans un objectif précis de préservation de ce patrimoine paysager. L'arrêté ministériel ou le décret mentionne le ou les critères de classement retenus. La loi de 1930 prévoit 5 critères de classement qui peuvent se combiner : artistique, scientifique, historique, légendaire et pittoresque.

Au-delà de ces critères, le dossier de classement ou le rapport de l'inspection générale des sites contiennent tous les éléments permettant d'identifier les éléments patrimoniaux à maintenir et à préserver.

Certains sites classés disposent de documents d'orientation de gestion qui donnent des conseils pour les types de travaux les plus courants.



## IMPORTANT

L'autorisation délivrée au titre du site classé intervient AVANT la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et S'IMPOSE à l'autorité administrative compétente en matière d'urbanisme.

Ainsi, un maire ne pourra pas délivrer un permis de construire en site classé, avant que le ministre n'ait autorisé les travaux. Dans le cas d'un refus du ministre, le maire ne pourra pas autoriser le permis de construire, même si le permis de construire est conforme au PLU, sous peine d'illégalité de la décision. Toute demande d'autorisation de travaux en site classé est soumise au principe de SILENCE VAUT REFUS (SVR) (décret 2014-1271 du 23 octobre 2014).

**À NOTER :** l'autorisation délivrée au titre du site classé est valable sans limite de durée.



### La plaquette téléchargeable

(mise à jour mars 2021) est un guide très détaillé qui précise :

- les niveaux de prise de décision (préfet ou ministre) selon les types de travaux demandés
- les éléments à transmettre
- un tableau de délais d'instruction
- les contacts pour une bonne instruction des dossiers.

### En site classé sont interdits :

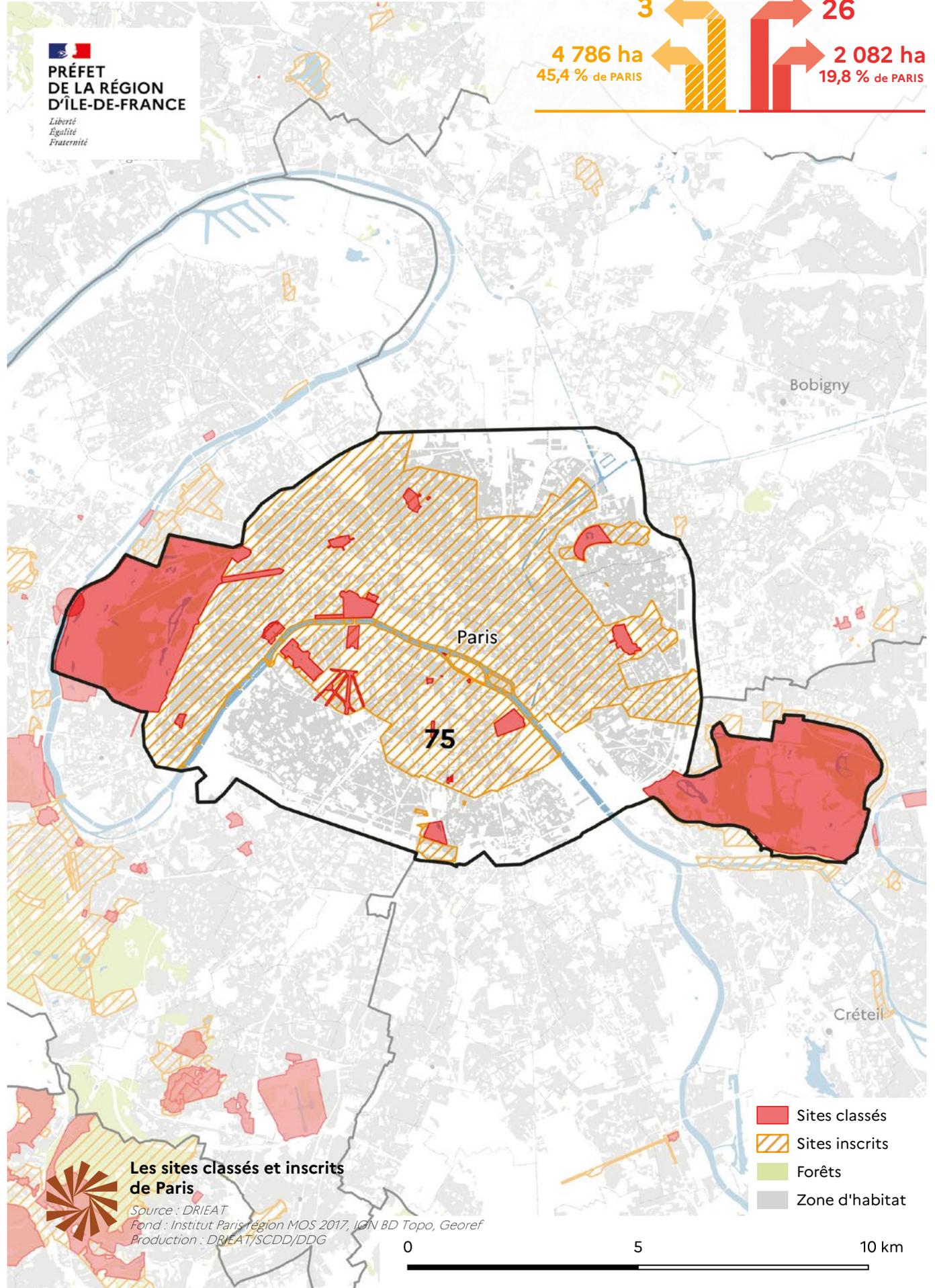
- La publicité à l'intérieur des agglomérations (art. L.581-8 du code de l'environnement) sauf dérogation prévue par le règlement local de publicité,
- Le camping pratiqué isolément,
- La création de terrains de camping (art. R.111-33 du code de l'urbanisme) ou l'installation de caravanes (art. R.111-48 du code de l'urbanisme),
- La création de réseaux électriques et téléphoniques non enfouis (L.341-11 du CE).

### Comment savoir si ma parcelle est en site classé ou inscrit ?

- dans l'acte de propriété notarié : voir la liste des servitudes attachées aux parcelles dont je suis propriétaire
- dans le PLU de ma commune : consulter l'annexe « servitudes d'utilité publique » (servitude AC2), soit en mairie soit sur le Géoportail de l'urbanisme ;
- sur l'atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>)

# PARIS - 75

SITES INSCRITS SITES CLASSÉS



# LES SITES CLASSÉS

<b>1018</b>	Allées de l'Avenue Foch
<b>7468</b>	Bois de Boulogne
<b>7469</b>	Hameau Boileau
<b>7470</b>	Jardins du Palais de Chaillot
<b>7471</b>	Square Henri IV ou du Vert-Galant
<b>7472</b>	Jardin des Plantes
<b>7474</b>	Square René Viviani
<b>7475</b>	Allées de l'avenue de l'Observatoire
<b>7476</b>	Ensemble formé par l'immeuble situé 3 bis Cour Rohan (ou Rouen) et les cours et passages qui en dépendent
<b>7477</b>	Esplanade des Invalides
<b>7478</b>	Voies de Paris situées dans le 7 <sup>ème</sup> arrondissement
<b>7480</b>	Parc Monceau
<b>7481</b>	Cours Albert I <sup>er</sup>
<b>7482</b>	Partie des Champs-Élysées avec le Cours-la-Reine
<b>7483</b>	Ensemble des jardins au 6-8-10-12-14-16 et 18 de l'avenue Gabriel
<b>7484</b>	Bois de Vincennes
<b>7487</b>	Cité Verte
<b>7488</b>	Parc de Montsouris
<b>7493</b>	Site dit du Maquis de Montmartre
<b>7494</b>	Parc des Buttes-Chaumont
<b>7496</b>	Partie romantique du Cimetière du Père-Lachaise
<b>7498</b>	Champ-de-Mars
<b>7499</b>	Cité des Fusains
<b>8101</b>	Marché de Saint-Germain, les rues qui l'entourent, ainsi que les façades et toitures des immeubles qui les bordent

*Certains sites n'ont pas donné lieu à une fiche, l'objet du classement n'étant plus identifiable (disparu, endommagé de manière irréversible), ou lorsqu'un site classé ancien, en général de petite superficie, a été recouvert par un site récent plus étendu :*

<b>1011</b>	Île de la Folie
-------------	-----------------



LES SITES CLASSÉS   
DE PARIS

# Allées de l'Avenue Foch



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **18 juin 1960**

**Superficie : 15,82 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Allées de l'Avenue Foch

**COMMUNE(S) :** Paris 16

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **VOIE(S) PLANTÉE(S), ESPACE PUBLIC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 7468, SI 7497**

n° 1018



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Tulipiers de Virginie, marronniers d'Inde, sophoras du Japon, ormes de Sibérie, pterocaryas du Caucase et bien d'autres essences d'arbres remarquables ou ordinaires se développent, depuis une centaine d'années, le long des allées de l'avenue Foch. Ce percement de vaste dimension, voulu par le baron Haussmann, a remplacé le projet de Jacques Hittorff réunissant le bois de Boulogne à la capitale. L'avenue Foch fut dessinée par Jean-Charles Alphand. Entre la chaussée centrale et les allées latérales, Jean-Charles Alphand réalisa des plans engazonnés irréguliers qui profitaient sagement des dénivellations du terrain. Ces tapis verts accueillant des essences rares que l'horticulteur Barillet Deschamps fit planter le long des allées et qui s'offrent encore aujourd'hui aux regards des promeneurs de l'avenue Foch.

Le site présente différentes échelles de lecture et de perception. L'avenue, qui mène à l'Arc de triomphe, offre une entrée majestueuse à Paris. Le caractère végétal de ses allées lui attribue un caractère luxueux et verdoyant, et l'agencement plus serré des essences autour des

cheminements transversaux lui confère un aspect intime. Les beaux jardins des prestigieux immeubles qui bordent l'avenue Foch se cachent derrière des grilles épaisses. Ils représentent le dernier niveau de lecture de l'avenue. Ces jardins sont nés d'une servitude destinée à élargir la perspective de l'ancienne avenue de l'Impératrice. Ainsi est introduite, dans cette voie de circulation doublée de promenades, l'échelle du piéton. Plus récemment, la réalisation d'un parking à proximité de la place de l'Étoile a créé des rampes automobiles dans une partie des allées engazonnées. Les descentes sont cachées derrière un écran végétal moins qualitatif que les aménagements existants.

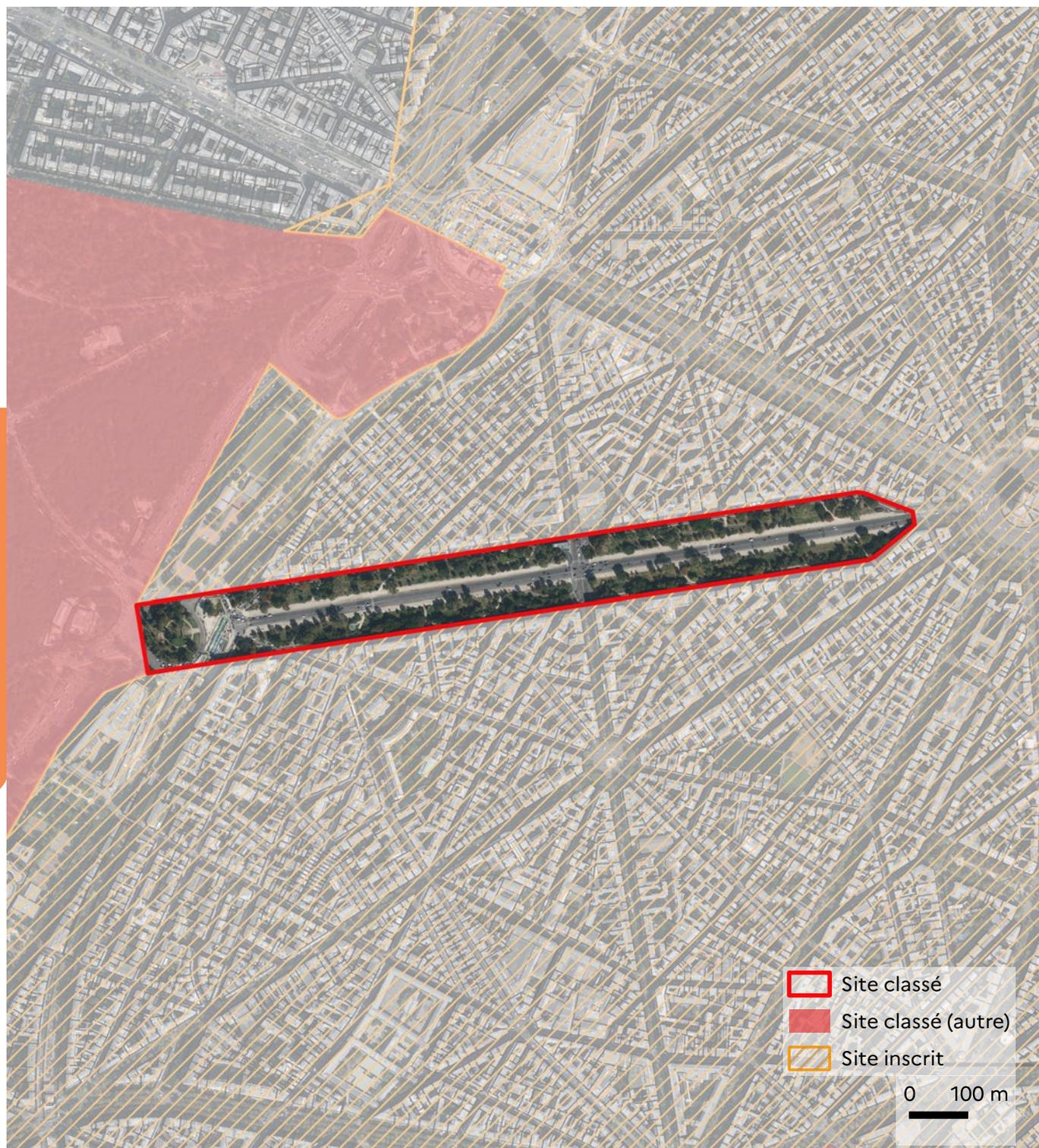
Ces lieux, depuis toujours très animés ont été le théâtre de nombreuses parades mondaines dont la littérature nous a fait récit.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. On lit dans le dossier d'archives : « Lors de la concession en 1852 par l'État du Bois de Boulogne à la ville de Paris, celle-ci pensa

tout naturellement à relier ce domaine à l'Arc de Triomphe de l'Étoile par un chemin d'accès plus spacieux et plus important que ceux existant. L'Empereur, Napoléon III chargea Jacques Ignace Hittorff (architecte) d'étudier un tracé qui serait celui d'une avenue triomphale. Le préfet Haussmann s'opposa à ce projet pour en faire adopter un autre aux propositions plus amples – l'Avenue mesure 1200 m de long pour une largeur de 120 m – une chaussée centrale de 16 m, deux allées latérales de 12 m chacune bordées elle-mêmes de zones gazonnées d'essences luxueuses. Enfin, deux chaussées de 8 m chacune,

longent les grilles des propriétés. C'est pour préserver cette admirable perspective témoin des fastes du Second Empire et de la Troisième République que le classement est envisagé. »



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS

Photos : DRIEAT

75

n° 1018



Création www.toucantoucan.com

  
**PRÉFET  
 DE LA RÉGION  
 D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Liberté  
 Égalité  
 Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

—  
[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

# Bois de Boulogne



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **23 septembre 1957**

**Superficie : 855,28 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Bois de Boulogne

**COMMUNE(S) :** Paris 16

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **BOISÉ, ESPACE PUBLIC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 6128, 1018, 6040, SI 6868, 7497**

n° 7468



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Entre Meulan et Paris, la Seine se replie plusieurs fois sur elle-même, et les méandres qu'elle forme accueillent d'importants espaces boisés : le bois de Verneuil, la forêt de Saint-Germain et aux portes de Paris le bois de Boulogne.

Dès François 1<sup>er</sup>, suite à la construction du château de « Boulogne », le bois devient un lieu de festivités et le parc de chasse est entouré d'un mur avec huit portes. Durant la période révolutionnaire, le bois sert de refuge à des personnes traquées. Après avoir subi de nombreux dommages au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, un reboisement et une restauration des routes sont entrepris et se terminent en 1830. Ainsi, un semis de chênes d'Amérique va embellir les environs de la mare d'Auteuil, qui est la plus ancienne mare du bois ; elle se trouvait à l'emplacement actuel des pelouses d'Auteuil, réaménagées en 2013. En 1840, le bois est amputé de sa partie Est pour la construction de l'enceinte de Thiers.

En 1852, la propriété du bois de Boulogne est cédée par Napoléon III à la ville de Paris, chargée d'aménager l'espace vert en quatre ans. Dans un premier temps, c'est l'architecte Jacques Hittorff associé au paysagiste Louis-Sulpice Varé,

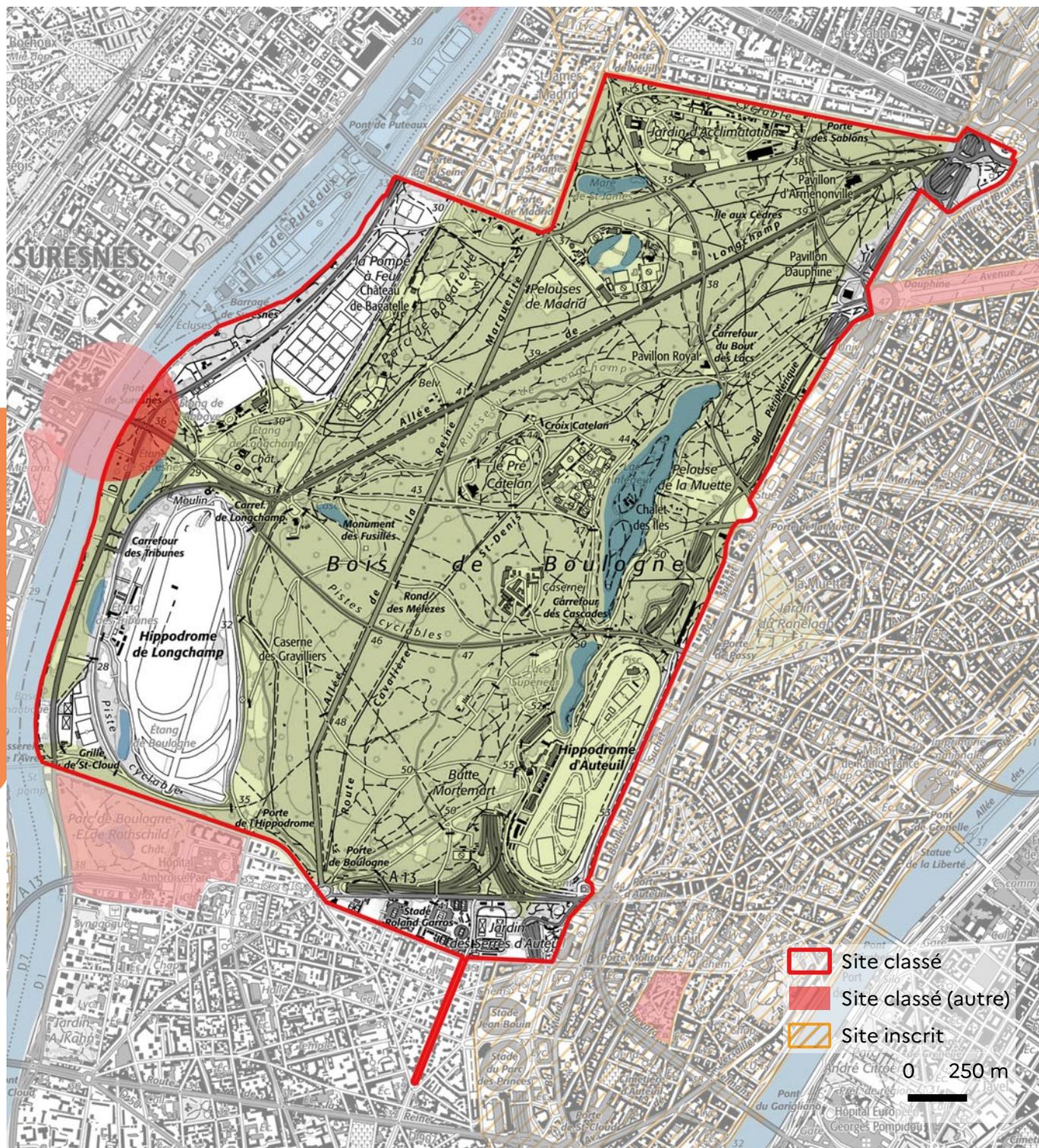
qui créent jardins, voies et plans d'eau artificiels. L'ingénieur Adolphe Alphand et le paysagiste Jean-Pierre Barillet-Deschamps reprennent la direction des aménagements après quelques erreurs de nivellement : les sols et reliefs sont remodelés, 200 000 arbres y sont plantés. Seuls les tracés des deux allées rectilignes de Longchamp et de la Reine-Marguerite sont conservés. La rivière de Varé est divisée en deux lacs, la rétention d'eau se trouve dans le lac Supérieur.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le Bois de Boulogne est classé au titre de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. Déjà protégé depuis la loi du 4 juin 1852 qui a consacré la cession du bois par l'État à la Ville de Paris pour une affectation perpétuelle à usage de promenade, ce classement rappelle et confirme cette vocation. L'administration se retrouvait sans cesse submergée par des demandes d'extension de constructions ; 300 des 800 hectares du bois étaient occupés par des concessions diverses. Adolphe Alphand conçoit un paysage à l'anglaise, composé de chemins sinueux, de pièces d'eau (lacs, mares, cascades...), de rivières artificielles, de modelés de terrains subtils et de rocailles. Des

constructions dites d'accompagnement sont bâties sur les deux îles et différents pavillons de garde ceinturent le bois. Autrefois le bois était une promenade très appréciée de la bourgeoisie parisienne du Second Empire. Aujourd'hui il s'agit d'un grand parc urbain boisé répondant aux besoins de la société contemporaine où des activités plus sportives et dynamiques se sont développées. Dans le bois, en se promenant on peut y découvrir des recoins silencieux et intimes : promenades romantiques, jardins historiques, sous-bois discrets et collier de pièces d'eau alimentées par de fins ruisseaux. L'hippodrome de Longchamp s'installe sur la plaine du même nom à partir de 1855. Celui d'Auteuil est inauguré en 1873. Le camping situé en front de

Seine à l'Ouest du Bois de Boulogne, ancien bras de Seine, s'étend sur presque un kilomètre et 150 m de large. Ce front de Seine est marqué par la présence du barrage de l'écluse de Suresnes. Cet espace a été remblayé au début du XX<sup>ème</sup> siècle, pour accueillir de l'agriculture vivrière, et rapidement le Camping de Paris dès le début des années 50. Le site marqué par le fleuve est inondable. Ce paysage fluvial constitue le fond de scène du Bois de Boulogne sur sa limite Ouest. Le site des lacs inférieur et supérieur est une composition paysagère majeure du Bois de Boulogne, elle est reliée à l'Arc de Triomphe par la Route de Suresnes et l'Avenue Foch et s'articule autour de la Porte Dauphine, qui constitue l'entrée du Bois de Boulogne dite « impériale ».



75

n° 7468



Création www.toucaneau.com

Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Topo, IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Production : DRIEAT/SCDD/DDDG

**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

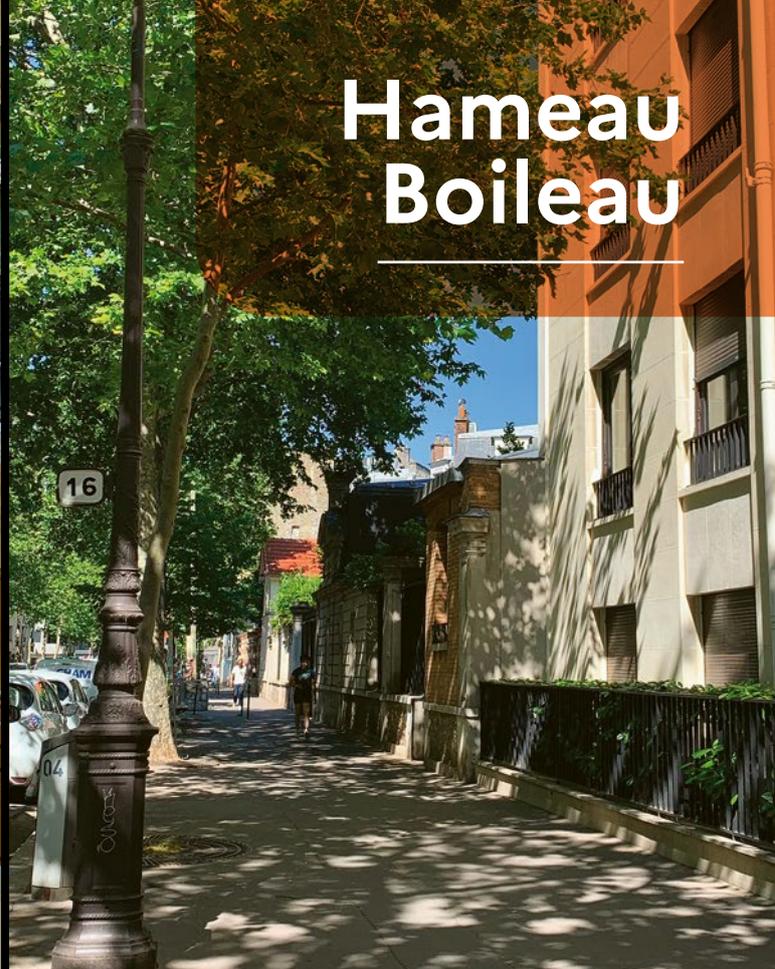
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

# Hameau Boileau



**SITE CLASSÉ** par décret du **3 juillet 1970**

**Superficie : 4,16 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Hameau Boileau

**COMMUNE(S) :** Paris 16

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **ENSEMBLE URBANISÉ, JARDIN(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7469



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Cette ancienne propriété appartenant à Nicolas Boileau, dit Boileau-Despréaux, fut rachetée par Rose-Joseph Lemerrier, imprimeur typographe. Assisté par l'architecte Charpentier, il crée un jardin à l'anglaise autour duquel s'organisent des parcelles de terrain prêtes à la vente, et dont cinq sont déjà bâties. Le rond-point central d'où partent les sept artères du hameau constitue le point culminant de la composition. L'espace riche d'arbres fruitiers et d'essences rares trouve très vite des acheteurs et en 1849 il compte déjà vingt-huit maisons. Les constructions sont de style divers : des demeures néoclassiques et des bâtisses de type rustique se mêlent aux pavillons d'origine.

Subsistent encore cinq maisons, construites dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec leurs riches jardins. Par la suite, d'autres types d'habitations ont trouvé place dans le hameau, comme les intéressantes architectures modern style. Aujourd'hui, le hameau conserve dans son aspect général un caractère verdoyant et calme. En effet, depuis sa création, toute construction non résidentielle y est

interdite. Et les habitants des lieux se sont toujours mobilisés pour sauvegarder ses qualités architecturales et végétales et l'homogénéité du bâti qui font sa qualité et sa spécificité.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le hameau Boileau, petit coin de verdure situé au cœur du XVI<sup>ème</sup> arrondissement est le fruit d'une opération immobilière qui se déroula entre 1838 et 1843. Les maisons du hameau qui ont beaucoup évolué depuis leur origine, vivent aujourd'hui à l'ombre des bâtiments plus imposants de l'avenue Michel-Ange et du boulevard Exelmans. En 1970 le site a été classé pour le défendre des pressions immobilières. On peut lire dans le dossier d'archives : « Cet ensemble, caractéristique du Vieil Auteuil, constitue un îlot de verdure. Ancienne propriété de campagne de Boileau, loti en 1838, l'îlot comporte des villas, des hôtels particuliers et des immeubles d'intérêt inégal. On y trouve des exemples de l'architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle, de l'époque Louis-Philippe ou modern style. Les servitudes établies lors de la constitution du lotissement furent définies pour conserver à l'ensemble son caractère d'espace vert, occupé seulement par des " maisons de campagne et

d'agrément ». Bien que toujours valables, elles ne suffisent plus, devant la pression urbaine et immobilière, à sauvegarder l'oasis de verdure que le hameau constitue encore à l'heure actuelle. C'est ainsi que cette protection a été envisagée. »



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : UDAP75

75

n° 7469



Création www.toucantoucan.com

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

—  
[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

# Jardins du Palais de Chaillot



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **31 août 1981**

**Superficie : 12,19 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** HISTORIQUE, PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Jardins du Palais de Chaillot

**COMMUNE(S) :** Paris 16

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** ESPACE PUBLIC, JARDIN(S)

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH, UNESCO

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 7497

n° 7470



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La composition des jardins du Palais de Chaillot est fondée sur les premiers tracés à l'anglaise de 1881 et repris pour affirmer la perspective centrale pour l'Exposition Universelle de 1937. On peut lire dans le dossier d'archives que cette procédure « initiée par une association de protection de la nature, concerne un lieu historique important de la ville de Paris. C'est en 1583 que son histoire remonte lorsque Catherine de Médicis décida de faire construire sur les hauteurs de Chaillot une maison de campagne avec jardins en terrasses superposées descendant jusqu'à la Seine. Il s'ensuivit divers intervenants (des religieuses, Napoléon, Charles X, Haussmann), qui en modifièrent l'aspect. Le pont d'Iéna construit en 1813 ancre le site sur l'axe majeur partant de l'École militaire sur la rive gauche. C'est en 1935-1937 en vue de l'exposition internationale des Arts et Techniques que le palais du Trocadéro (construit à la demande d'Haussmann pour l'Exposition universelle de 1878) fut remplacé par le palais de Chaillot. Au milieu de l'ancien palais remanié fut percée une terrasse (ornée de statues) d'où s'allonge à ses pieds, un bassin central avec fontaines jaillissantes, cascades et miroirs

d'eau. De part et d'autre, des rampes conduisent aux jardins du palais. Les jardins présentent un ordonnancement à la française, l'autre à l'anglaise. Des arbres aux essences variées sont plantés en petits bouquets et entourés de pelouse. C'est un site d'une grande richesse (sculptures, architectures, paysages...).

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La colline de Chaillot, qui domine la Seine, offrait un emplacement idéal à des projets de grande envergure. Mais ces projets ne virent pas le jour et c'est le palais du Trocadéro qui fut réalisé à l'occasion de l'Exposition universelle en 1878. Le palais construit en 1937 pour l'Exposition universelle est l'œuvre des architectes Carlu, Boileau et Azéma. L'aménagement actuel des jardins du palais de Chaillot, avec ses jets d'eau a été réalisé à cette occasion par Lardat. Le grand bassin central orné de sculptures est l'œuvre des architectes R-HExpert, A. Thiers et P. Maître. Cette pièce d'eau et les jets d'eau obliques prolongeant la superbe terrasse du Trocadéro, s'inscrivent dans une perspective qui au-delà de la Tour Eiffel atteint l'École militaire. Cet axe assez

minéral est exalté par le libre agencement des jardins. Dans ces jardins à l'anglaise le long des chemins qui y serpentent, des arbres d'essences variées se regroupent en petits bosquets. Ces parterres dans la pente de la colline créent différentes atmosphères d'évocation lacustre ou alpestre au cœur desquels s'offrent à la vue de soudaines échappées lointaines. Les eaux presque silencieuses des minces ruisseaux descendent en petites cascades sur les côtés de la colline. Le bassin central marquant l'axe historique est flanqué d'une composition latérale à la française. Fontaines, cascades

et miroir d'eau composent les grandes lignes de forces. La noblesse des matériaux, la pureté des lignes et le mobilier dessinent un axe majeur à apprécier pour sa cohérence historique juxtaposant des ensembles paysagers composés à deux périodes (XIX<sup>ème</sup> et 1930).



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS  
Photos : DRIEAT

75

n° 7470



Création www.toucantoncain.com

**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

# Square Henri IV



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **14 mars 1958**

**Superficie : 0,16 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Square Henri IV ou du Vert-Galant

**COMMUNE(S) :** Paris 01

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **SQUARE, ESPACE PUBLIC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **UNESCO**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 7468, SI 7497**

n° 7471



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La pointe du Vert-Galant voit se rejoindre, en aval des îles Saint-Louis et de la Cité, les eaux de la Seine au niveau du Pont-Neuf. La naissance de ce pont, le plus ancien de la ville de Paris et sûrement le plus célèbre, est déterminante dans l'histoire du site. Il fut réalisé en deux segments de cinq et sept arches qui reposent sur un îlot artificiel qui réunit les anciennes îles aux Juifs et du Patriarche. Ce charmant square naquit ainsi à l'occasion de la réalisation du pont, où les passants s'arrêtent pour admirer, au bord de l'eau les beaux paysages parisiens avec l'Institut de France et le palais du Louvre. L'aménagement actuel a été dessiné en 1884.

Un escalier de pierre conduit du Pont-Neuf au square du Vert-Galant surélevé pour le protéger des crues de la Seine. Aux beaux jours, les murs de soutènement offrent un dossier aux nombreux touristes et aux flâneurs qui profitent ainsi des rayons du soleil parisien. Mais par tous les temps, ce lieu teinté de végétation charme et attire, en raison de son emplacement exceptionnel et de son rapport privilégié avec l'eau. À la pointe de l'île, un saule pleureur solitaire offre l'ombre de ses frondaisons en été, et se laisse cerner par la Seine en hiver.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives du classement :  
« Le square du Vert-Galant (square Henri IV), à la pointe aval de l'île de la Cité, constitue un élément fort du paysage urbain. Sa masse arborée anime la Seine, très large à cet endroit, et offre un espace de poésie et de repos d'où la vue s'ouvre sur le Louvre, le Pont-Neuf, l'Hôtel de la Monnaie, l'Institut de France, le quartier des Beaux-Arts, le pont des Arts et la perspective de la Seine vers le Grand Palais. »

75

n° 7471



Création [www.toucantoncain.com](http://www.toucantoncain.com)



Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

# Jardin des plantes



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **25 février 1974**

**Superficie : 22,6 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** SCIENTIFIQUE ET PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Jardin des Plantes

**COMMUNE(S) :** Paris 05

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** JARDIN, ESPACE PUBLIC, ARBRE(S)

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 7497

n° 7472



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les premières plantes médicinales ont été plantées par Vespasien Robin dans un enclos expérimental depuis 1580 et en 1626, sous Louis XIII, le jardin des Plantes occupait les parcelles aux limites de la ville de Paris en bord de Seine.

Quand Gui de La Brosse fut nommé intendant du Jardin royal des herbes médicinales, le caractère scientifique de ce lieu fut confirmé et associé à une vocation d'agrément. Les premières allées du jardin furent tracées perpendiculairement au fleuve, pour protéger les plantes basses des vents de la Seine ; ces vents faisaient tourner les moulins de Paris, situés non loin de là. Ces axes, déterminants dans le plan d'aménagement du jardin, seront respectés dans les remaniements ultérieurs et dans l'orientation des bâtiments. Ce jardin ne cessa d'évoluer et de s'enrichir.

Le XVIII<sup>ème</sup> siècle, vit grâce à Buffon, le développement des départements de chimie, d'histoire, de botanique, de minéralogie et d'anatomie comparée ; mais l'organisation actuelle du Muséum est due à son successeur Bernardin de Saint-Pierre.

Un décret de la Convention, en date du 10 juin 1793, nomma ce lieu Muséum national d'histoire naturelle. Les minéraux, les fossiles et les squelettes d'animaux vinrent accroître les collections.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

L'histoire du Jardin des Plantes remonte au XVII<sup>ème</sup> siècle. Autrefois nommé Jardin royal des plantes médicinales, il est créé en mai 1635 sur décision de Louis XIII pour en faire un jardin destiné à la formation des futurs médecins et apothicaires. C'est à cette époque que Gui de La Brosse fut nommé intendant du Jardin royal des herbes médicinales, le caractère scientifique de ce lieu fut confirmé et associé à une vocation d'agrément.

Le domaine est alors constitué d'un château et d'un terrain près de la Seine et à proximité du cours d'eau de la Bièvre aujourd'hui souterrain. Dès le départ, il fut un lieu d'observations et d'études de la nature ouvert au public. C'est sous l'impulsion de grandes figures scientifiques, comme Buffon que ce lieu est devenu une institution incontournable.

du paysage parisien. D'une superficie de 24 hectares le Jardin des Plantes est l'une des plus anciennes institutions scientifiques françaises.

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 afin de sauvegarder cette zone de verdure qui est l'un des plus anciens parcs de Paris dans un quartier en pleine évolution, resté fidèle à sa conception d'origine en rapport à sa vocation d'agrément et de recherche.



Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT - Laurent Cadoux

75

n° 7472



Création www.toucantoncan.com

# Square René Viviani



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **13 décembre 1957**

**Superficie : 0,37 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Square René Viviani

**COMMUNE(S) :** Paris 05

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **SQUARE, ARBRE, ESPACE PUBLIC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7474



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le square René-Viviani, situé entre le quai de Montebello et l'église Saint-Julien-le-Pauvre, abrite le plus vieil arbre de Paris, un robinier de 1601.

De forme simple et de surface modeste, le square Viviani bénéficie néanmoins d'un emplacement remarquable. Ce jardin ouvert sur trois côtés est fermé sur le quatrième par l'église Saint-Julien-le-Pauvre. Si l'église clôt la vue vers l'ouest, son retrait par rapport au fleuve met en scène une belle perspective vers la cathédrale Notre-Dame. Le jardin abrite d'ailleurs des pinacles, chapiteaux et balustrades provenant sans doute de la cathédrale. Ces vestiges côtoient les rosiers et plantes vivaces qui ornent ce jardin simple.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives :

« La protection de ce parc résulte d'une démarche globale de protection des promenades, jardins et espaces verts parisiens. Ces lieux considérés à regret comme des creux urbains font l'objet d'incessantes pressions urbaines.

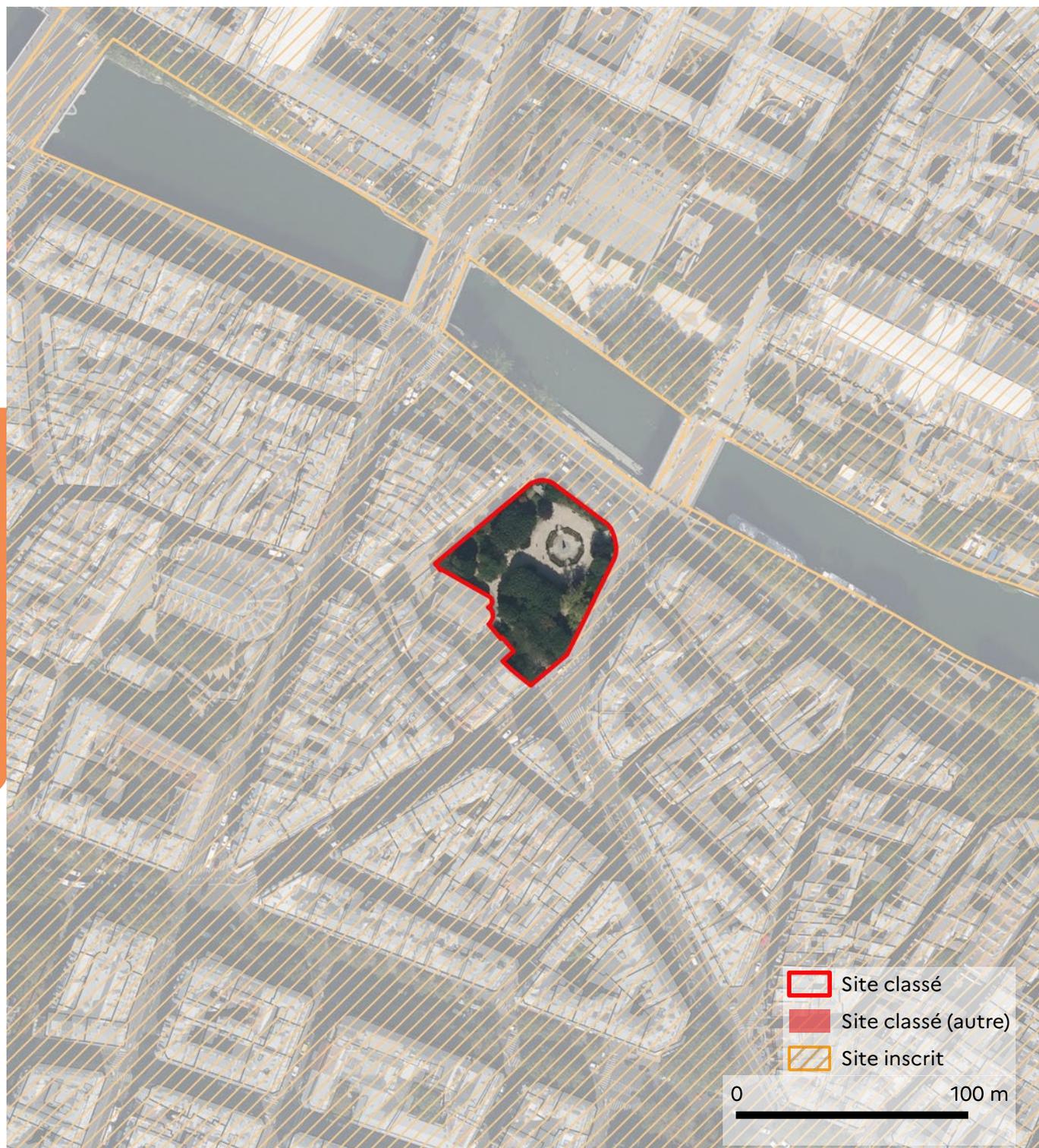
Ainsi, ce square menacé successivement par l'implantation d'une gare SNCF, puis d'un musée, d'une école et enfin par la création d'un groupe d'habitations à bon marché, n'est que depuis récemment consacré aux jeux d'enfants. Cette dernière pratique, seule une protection au titre des sites pourrait la pérenniser. »

75

n° 7474



Création [www.toucantoncan.com](http://www.toucantoncan.com)



Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

# Allées de l'avenue de l'Observatoire



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **13 juin 1961**

**Superficie : 2,17 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Allées de l'avenue de l'Observatoire à Paris

**COMMUNE(S) :** Paris 06

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **VOIE(S) PLANTÉE(S), ESPACE PUBLIC, ALIGNEMENT(S) D'ARBRE(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7475



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Paris, ville de perspectives et de percées, offre un exemple remarquable de liaison axiale avec l'avenue de l'Observatoire et ses allées, somptueusement habillées de marronniers taillés. Le palais du Luxembourg et le palais de l'Observatoire, deux éléments importants du patrimoine parisien, sont certainement reliés par les ombrages épais de ce beau jardin.

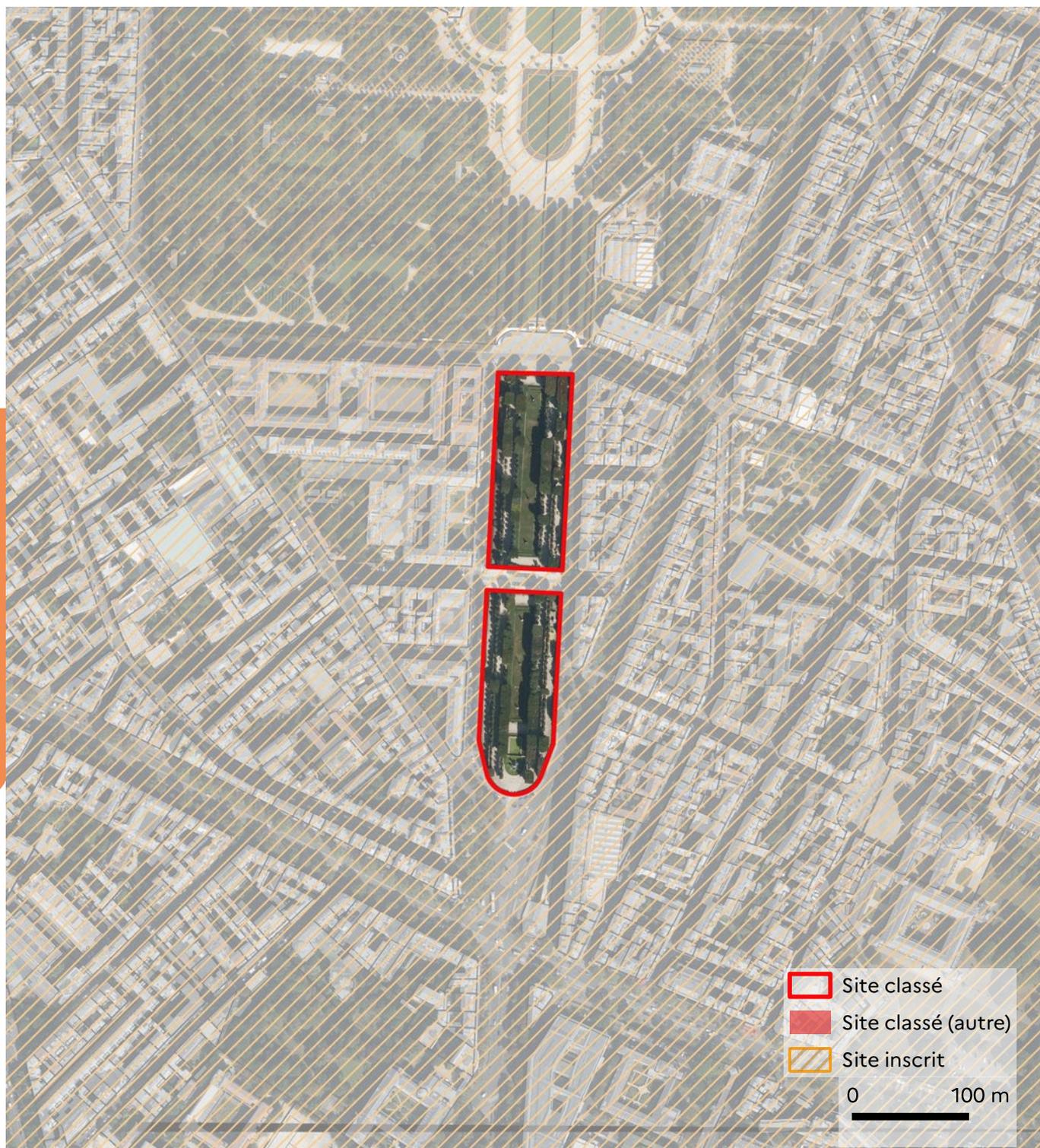
La difficulté d'expansion du jardin du Luxembourg, en raison de sa situation, avait privé ce parc d'un plan très structuré ainsi que de belles perspectives. Le percement de l'allée de l'Observatoire a donc permis au jardin du palais Médicis d'avoir une échappée visuelle vers Port-Royal. Cette allée se trouve dans l'axe du palais, mais elle est dissymétrique par rapport au parc. La monumentalité du parc et la modestie de l'avenue plantée confèrent au jardin qu'elle renferme un caractère particulier, car l'avenue de l'Observatoire ne s'impose pas comme axe urbain. La beauté de ses marronniers accompagne le palais du Luxembourg sans l'exalter, mais leur majesté renvoie à celle de la demeure de Catherine de Médicis. L'épaisseur des troncs, l'entrelacement des branches habilement taillées

et la densité des ombrages invitent au silence. Ils isolent le promeneur dans un jardin feutré, tandis que de belles statues, l'Aurore, le Jour, le Crépuscule, la Nuit, rythment le tapis vert en direction du palais de l'Observatoire. Le point terminal est marqué par la Ronde des quatre saisons, étrange fontaine qui est l'œuvre à plusieurs mains de sculpteurs célèbres : Gabriel Davioud, Emmanuel Frémiet et Jean-Baptiste Carpeaux.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

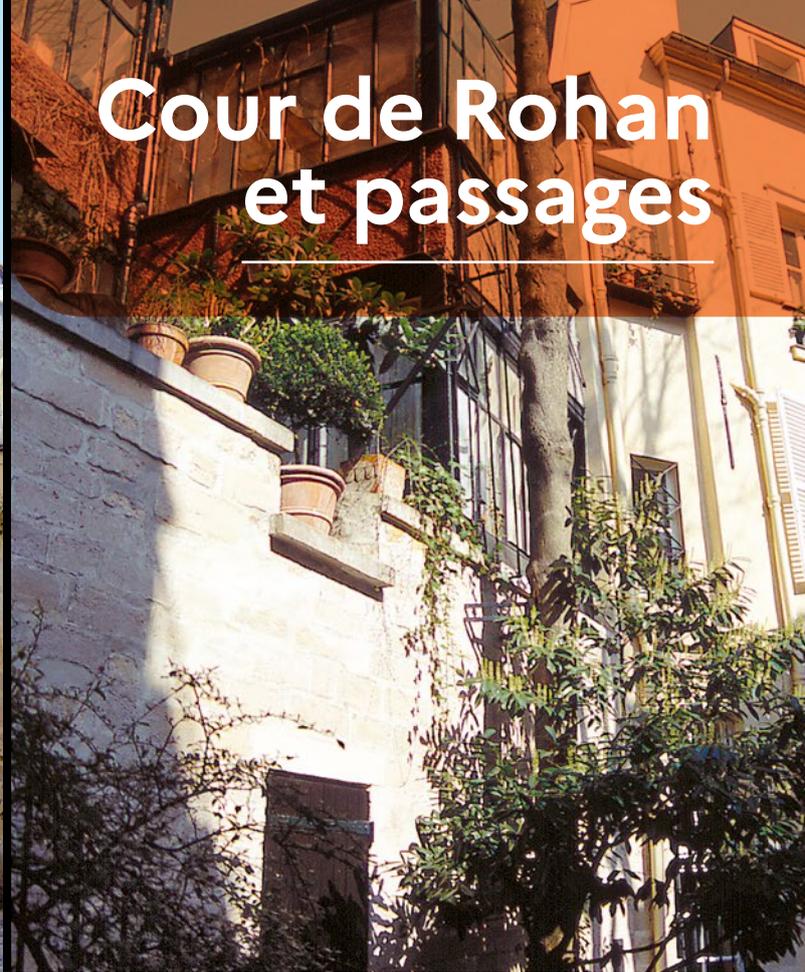
On peut lire dans le dossier d'archives que « la protection de ces allées résulte d'une démarche globale de protection des promenades, jardins et espaces verts parisiens. Ces dernières, de plus en plus fragilisées par la mise en place de divers projets de desserte, méritent une protection. »

Ces terrains étaient autrefois couverts de vignes et de bois et portaient le nom de Vauvert. Acquis ensuite par les chartreux, ils furent transformés en jardins. La Révolution ouvrit aux femmes ces jardins jadis interdits, et le Premier Empire les transforma profondément en créant une longue perspective, aménagée par Jean-François-Thérèse Chalgrin.





# Cour de Rohan et passages



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **1<sup>er</sup> août 1959**

**Superficie : 0,04 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Ensemble formé par l'immeuble situé 3 bis Cour Rohan (ou Rouen) et les cours et passages qui en dépendent

**COMMUNE(S) :** Paris 06

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **ENSEMBLE URBANISÉ**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7476



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La cour de Rohan ou de Rouen se trouve à quelques pas du bruyant boulevard Saint-Germain-des-Prés et proche du mouvementé quartier Latin. Elle se situe entre la rue du Jardinnet et la cour du Commerce-Saint-André, passage ouvert en 1776 sur l'emplacement des fossés des enceintes de Paris. Cette cour conserve encore quelques constructions de la même époque qui donnent un charme certain à ce site de proportions assez modestes.

L'espace fait penser à un coin du vieux Paris, bien conservé, et préservant son histoire. Pour y pénétrer, il faut traverser le passage du Commerce ou longer les hauts murs de la rue du Jardinnet. Trois courettes s'enchaînent. Elles séduisent par leur unicité. La première, toute petite est comme en dehors du temps ; dans la seconde, un bel hôtel datant de 1636 ouvre ses hautes fenêtres. Des terrasses modestes ont été installées dans la troisième, sur les vestiges des remparts de Philippe-Auguste. Au XIV<sup>ème</sup> siècle s'élevait là l'hôtel des archevêques de Rouen, d'où dérive le nom "cour de Rohan".

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives :  
« Depuis que la cour du Dragon a malheureusement disparu, la cour de Rohan est peut-être la seule cour demeurant à Paris.

C'est l'un des coins les plus pittoresques de Paris avec son hôtel de la fin de la Renaissance, son pas de mule unique à Paris et, dans la troisième partie de la cour, son vieux puits que tant de peintres ont reproduit sur leurs toiles. Les menaces qui pèsent sur cette cour imposent une intervention rapide, si l'on ne veut pas voir partir un pan de l'histoire de Paris. »



# Esplanade des Invalides



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **19 novembre 1910**

**Superficie : 11,54 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE

**NOM OFFICIEL :** Esplanade des Invalides

**COMMUNE(S) :** Paris 07

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** ESPACE PUBLIC, ALLÉE(S) D'ARBRE(S), ALIGNEMENT(S) D'ARBRE(S)

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** UNESCO

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 7497

n° 7477



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'Institut de l'Hôtel des Invalides fut fondé en 1670. Il était isolé dans la plaine de Grenelle. Le tapis végétal de son esplanade unit l'Hôtel des Invalides à la Seine et assure ainsi cette continuité souvent recherchée dans l'implantation des monuments de Paris. La Seine est la ligne de référence de nombreuses perspectives parisiennes et l'importante superficie de l'esplanade exalte par son horizontalité, ce lien tendu entre le fleuve et cette architecture du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, trois rangées d'arbres devaient border ce vaste espace engazonné. Cette lente horizontalité sera cassée à proximité de l'Hôtel des Invalides avec de grands fossés. Si, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'esplanade n'était qu'un pré, à partir de 1720 et grâce aux dessins de Robert de Cotte, elle fut aménagée en six quadrilatères bordés de trois rangées d'ormes.

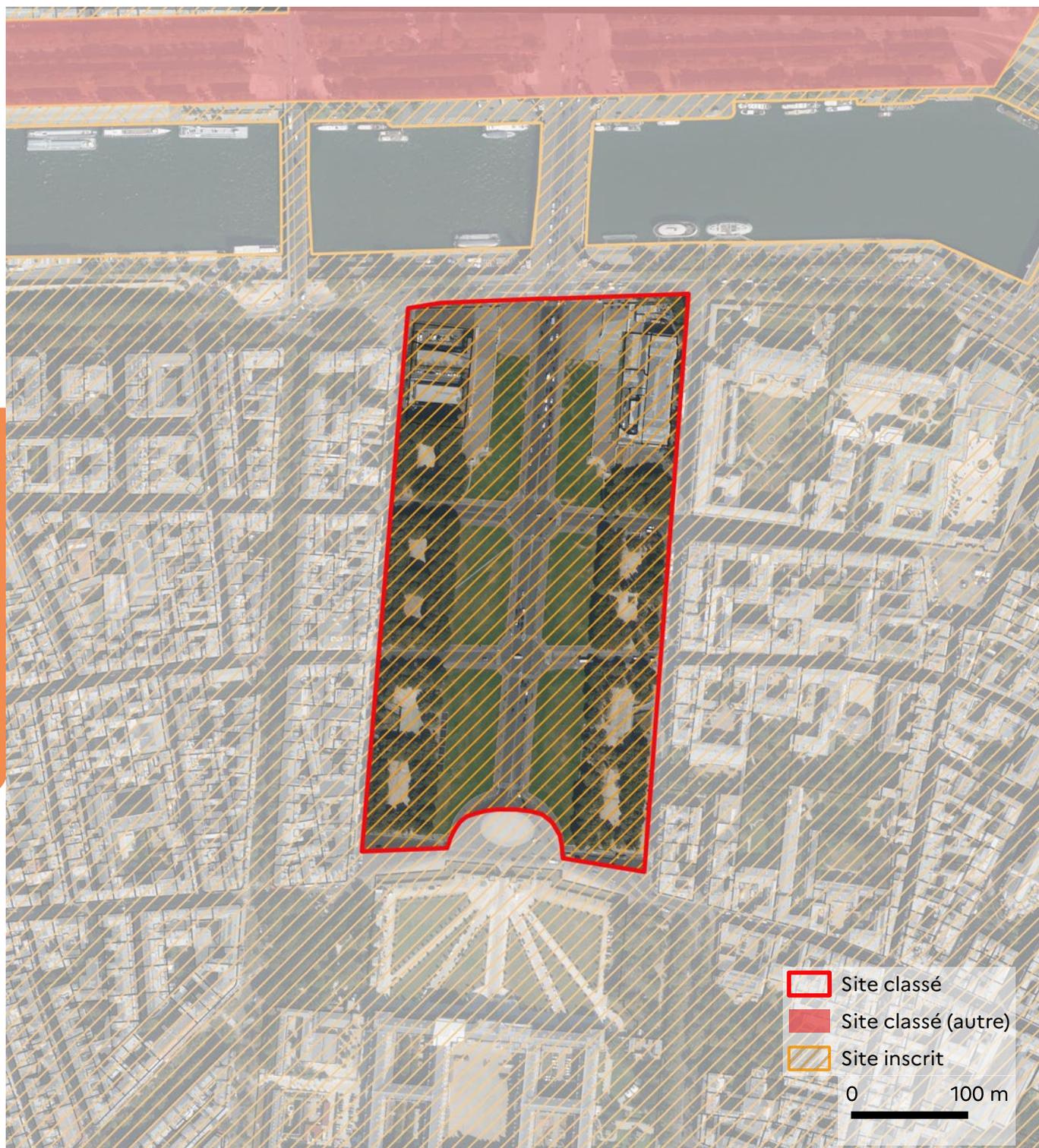
## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pour son caractère artistique.

La sobriété de l'Hôtel des Invalides voulu par l'architecte pour ce bâtiment à vocation hospitalière se prolonge dans l'aménagement de l'esplanade. Dans l'enceinte de l'Hôtel, un jardin plat et régulier s'étend devant la longue façade à l'architecture austère. Cette grande pelouse, interrompue par les axes de circulation parallèles à la Seine et par une large chaussée centrale, fut le théâtre de maintes expositions et fit l'objet de nombreux remaniements. La plus profonde transformation fut la construction de la gare des Invalides par l'architecte Juste Lisch, inaugurée en 1910 à l'occasion de l'exposition universelle.

Plus récemment la création d'un énorme parc de stationnement souterrain, de part et d'autre de l'axe central, a conduit à la construction de deux terrasses, à proximité de la Seine. Des rosiers agrémentent ces plates-formes qui sont devenues un lieu de rencontre de nombreux patineurs parisiens.

La Ville de Paris est propriétaire de l'esplanade depuis 1863. Aujourd'hui l'allée centrale, située dans l'axe du pont Alexandre III est bordée par des pelouses surélevées et des mails de tilleuls odorants. Un hémicycle, avec un rond-point pavé, termine l'aménagement de la chaussée centrale, vers les jardins de l'Hôtel des Invalides.



# Voies situées dans le 7<sup>ème</sup>



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **14 février 1963**

**Superficie : 21,75 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** HISTORIQUE ET PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Voies de Paris situées dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement

**COMMUNE(S) :** Paris 07

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** VOIE(S) PLANTÉE(S), ESPACE PUBLIC, ALIGNEMENT(S) D'ARBRE(S)

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH, SPR

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 7497

n° 7478



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les voies du 7<sup>ème</sup> arrondissement comptent plus de 61 000 arbres d'alignement. Toutes les artères protégées par ce classement sont plantées de platanes, comme beaucoup d'autres de l'arrondissement. Elles furent presque toutes tracées vers 1780, quoique l'avenue de Lowendal et l'avenue de Breteuil soient seules issues de l'aménagement qui accompagna l'hôtel des Invalides, lors de sa création. L'avenue de Lowendal forme une partie de la route qui reliait Paris à Meudon par Vaugirard et Issy. L'ensemble des voies était la propriété de l'État, mais il fut cédé à la Ville de Paris, avec l'esplanade des Invalides, en 1863.

En 1900, l'avenue de Breteuil fit l'objet d'un aménagement exceptionnel. La pelouse centrale de l'avenue, longue promenade entre la place Vauban et la place Henri-Quenelle, fut ornée de deux bassins, aujourd'hui malheureusement clôturés d'un grillage pour des questions de sécurité ; une vaste perspective engazonnée s'ouvrit ainsi vers le dôme des Invalides.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les avenues de Breteuil, de Ségur et de Villars ainsi que la place Fontenoy sont classées parmi les sites historiques et pittoresques de Paris depuis 1963 en application de la loi du 2 mai 1930.

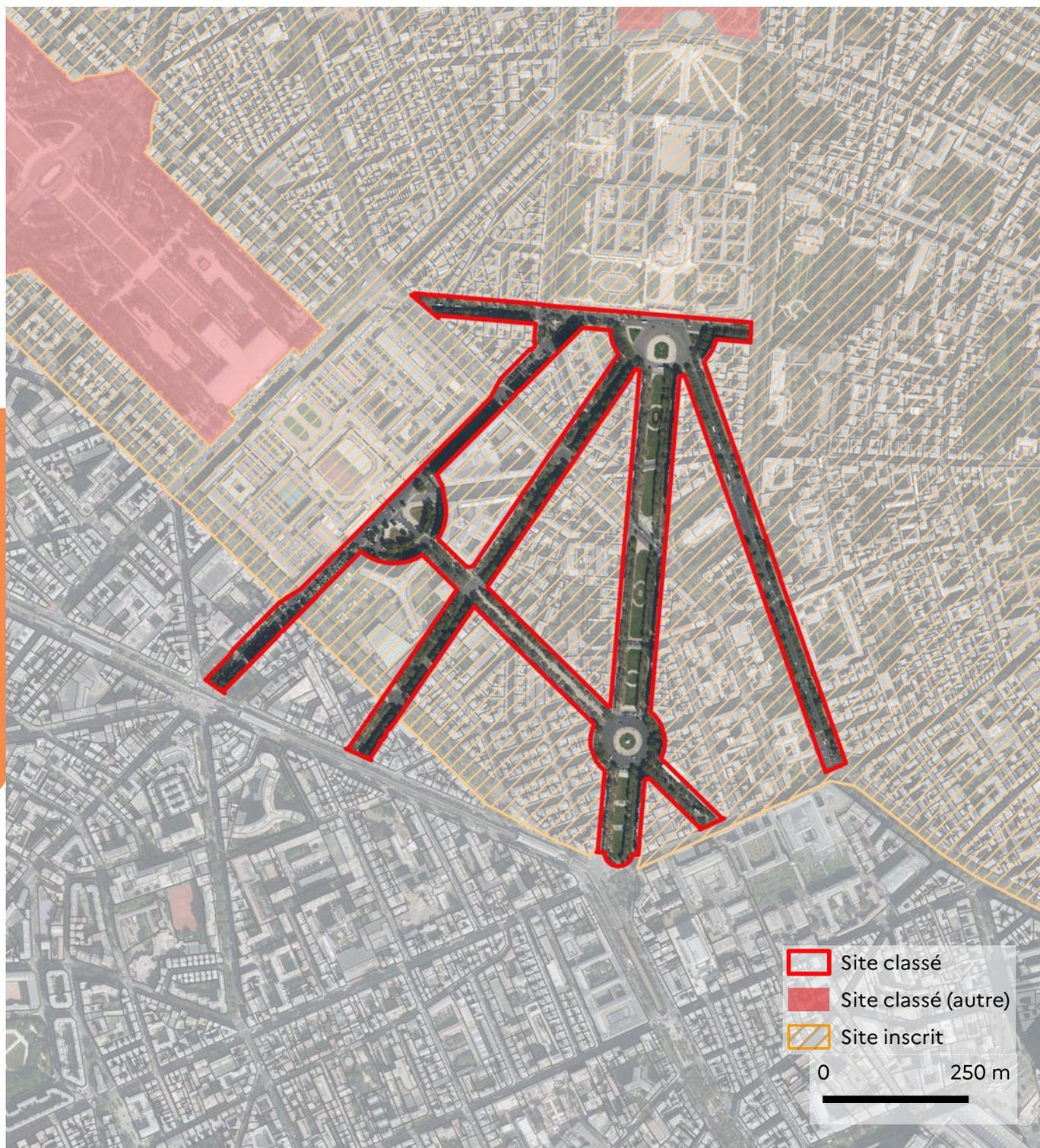
À cette liste s'ajoutent les avenues de Lowendal, de Saxe et de Tourville et le boulevard des Invalides. Ces voies ornées d'arbres d'alignement établissent une relation étroite avec le bâtiment des Invalides et témoignent de l'histoire de la plaine de Grenelle s'étendant de plus en plus vers l'ouest, vers l'ancien faubourg de Vaugirard.

75

n° 7478



Création [www.toucantoucan.com](http://www.toucantoucan.com)



-  Site classé
  -  Site classé (autre)
  -  Site inscrit
- 0 250 m

Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT - Laurent Cadoux

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

—  
[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

# Parc Monceau



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **27 mars 1958**

**Superficie : 8,76 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc Monceau

**COMMUNE(S) :** Paris 08

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC, ESPACE PUBLIC, ARBRE(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7480



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

D'abord jardin à la française, dans le goût du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le parc Monceau devient jardin pittoresque à la suite de l'intervention de Louis Carrogis, dit Carmontelle, entre 1773 et 1779. De belles fabriques hétéroclites transforment le parc du duc de Chartres en "pays d'illusion". Thomas Blaikie interviendra vers 1781 pour y apporter une touche très anglaise. Les aménagements d'Alphand à partir de 1861 accompagnent le jardin pittoresque mais le transforment profondément pour le mettre au goût du Second Empire. Il renferme quelques belles ruines : la pyramide égyptienne, la colonnade de la Naumachie, l'obélisque ; il est entouré d'hôtels particuliers et d'immeubles de stricte architecture haussmannienne. Le nouveau parc perd son côté anglais et illusionniste pour acquérir un caractère typique du XIX<sup>ème</sup> siècle qu'il a encore aujourd'hui.

Deux larges axes centraux traversent le parc et deux promenades périphériques en font le tour, séparées du bâti par des plans engazonnés. Ces chemins de ceinture firent les sujets, en 1876, de deux tableaux de Claude Monet.

Depuis l'entrée sud du parc, une des deux allées centrales rejoint la Rotonde de Chartres, reste des barrières de Paris, près de laquelle s'élève le plus vieux platane de la ville, planté en 1814. Non loin apparaît un bel arbre originaire de Chine, l'arbre-aux-mouchoirs, une des raretés parisiennes que conserve cette enceinte de verdure. Au bout de l'allée de la Comtesse de Ségur, se dresse le plus vieil érable sycomore de la capitale, planté en 1853. Au carrefour des deux axes, les rocailles agencées avec fleurs et arbustes de maintes couleurs attirent au printemps le gobemouche gris, le pouillot véloce... Les bancs, le long des chemins, accueillent les nombreux visiteurs qui s'installent à l'ombre des arbres, se promènent le long des allées courbes et s'arrêtent pour admirer la riche statuaire du XIX<sup>ème</sup> siècle du parc que des grilles magistralement ouvragées protège.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

L'ancien parc Monceau voulu par Philippe d'Orléans orné de très belles folies romantiques, fut partagé en deux parties avec le percement sous Haussmann du boulevard Malesherbes. Une partie du parc restée longtemps fermée en raison d'un

différend entre l'État et les héritiers de la princesse d'Orléans, fut rouverte au public, puis le baron Haussmann confia l'aménagement de la nouvelle « Promenade de Paris » à Jean-Charles Alphand. Sa superficie est de 8 hectares.

On peut lire dans le dossier d'archives :

« C'est afin de protéger les promenades publiques d'un abandon, d'un manque d'entretien ou d'intérêt de la ville pour leur maintien, que le parc Monceau a été intégré à la liste des espaces verts de Paris qui méritaient d'être classés. Au

même titre que les monuments historiques, les espaces verts nécessitent autant, voire plus « d'investissement » pour leur conservation. ».

Avec le Parc Montsouris et le Parc des Buttes Chaumont, il fait partie des grands Parcs parisiens de l'ère Haussmannienne.



Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

75

n° 7480



Création www.toucantoucan.com

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

—  
[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **27 mars 1958**

**Superficie : 4,6 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Cours Albert I<sup>er</sup>

**COMMUNE(S) :** Paris 08

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **VOIE(S) PLANTÉE(S), ALIGNEMENT(S) D'ARBRE(S), ESPACE PUBLIC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **UNESCO**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 7482, SI 7497**

75

n° 7481



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

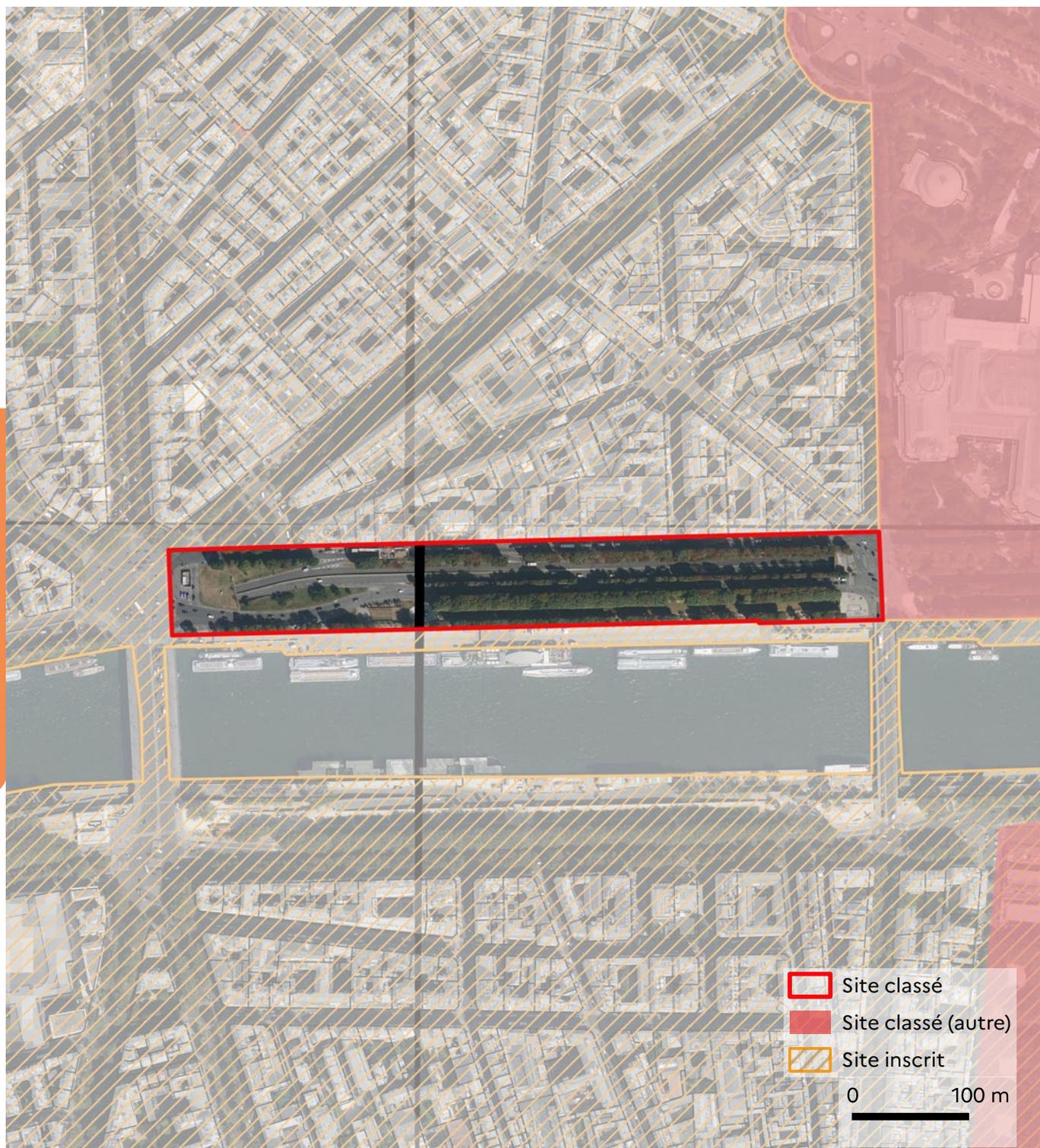
Le cours Albert I<sup>er</sup> constitue une partie du Cours-la-Reine, créé par Marie de Médicis en 1616. En 1910, la section comprise entre la place de la Concorde et la place du Canada a fait l'objet d'un premier classement associant les jardins des Champs-Élysées. Le cours Albert I<sup>er</sup> en est le complément compris entre la place du Canada et la place de l'Alma. En 1927, l'ensemble de la promenade a été réaménagé et planté de quatre rangs de marronniers qui encadrent aujourd'hui une pelouse dans la partie la plus proche du quai. À l'extrémité ouest de la pelouse s'élève un monument à la gloire des patriotes polonais et du poète Adam Mickiewicz, réalisé par Antoine Bourdelle en 1929. Côté place de l'Alma, les abords engazonnés et fleuris présentent "La Seine", sculpture en bronze de Gérard Choain datée de 1962.

Le parcours le long du quai permet d'apprécier la vue sur la Seine, les ponts et le port de la Conférence en contre bas. À l'ouest du cours, la voie plonge sous la place ; les arbustes en surface masquent les ventilations et les plantations de talus tentent d'adoucir l'impact du souterrain.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives :

« Le classement du cours Albert I<sup>er</sup> rentre dans une démarche de protection des espaces verts parisiens, tant ponctuelle qu'en accompagnement d'artères, afin de les préserver des trop prioritaires projets de voirie. Ce site, qui accompagne de ses arbres la rive de la Seine, est le prolongement naturel du Cours-la-Reine, déjà protégé. ».



# Champs-Élysées et Cours-la-Reine



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **19 novembre 1910**

**Superficie : 33,85 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE

**NOM OFFICIEL :** Partie des Champs-Élysées avec le Cours-la-Reine

**COMMUNE(S) :** Paris 08

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** ESPACE PUBLIC, ALLÉE(S) D'ARBRE(S), PARC

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH, UNESCO

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 7481, SI 7497

n° 7482



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site est structuré par ses avenues et se caractérise par une belle densité végétale privilégiant le marronnier. Son emploi systématique en alignement simple, double ou quadruple, constitue la toile de fond sur laquelle s'appuient les autres variétés ornementales qui composent les jardins et espaces d'accompagnement. L'avenue des Champs-Élysées est bordée de chaque côté d'un rang de platanes qui la soulignent. Les jardins d'Alphand forment contraste avec leurs allées sinueuses et leurs amples pelouses et laissent entrevoir les façades et les toitures parisiennes de l'avenue Matignon. Le square Perrin est un micro-jardin aux tonalités alpestres comme le jardin de la Nouvelle-France créé par Vacherot lors de l'exposition universelle de 1900 qui s'inscrit dans la tendance « Rock Garden » qui se développe au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les jardins sont ponctués de réalisations sculpturales et commémoratives : fontaines, bassins, statues... Le kiosque à musique, les abris à la fine ossature métallique, les guérites, les bancs, tous d'une même couleur vert jardin participent à l'animation du site.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

En 1616, Marie de Médicis fait ouvrir une promenade en bord de Seine qui prolonge vers l'ouest le jardin des Tuileries. Le Cours-la-Reine, qui s'étend jusqu'au pont de l'Alma n'est alors qu'une large allée plantée d'arbres. Elle est bordée au nord par des cultures et des marais qui deviendront plus tard les Champs-Élysées.

En 1667, à la suite de la rénovation du jardin des Tuileries, la réalisation de la promenade accompagnant leur perspective en direction de la colline de Chaillot, est confiée à André Le Nôtre. Tout d'abord appelée Grand Cours, pour la différencier du Cours-la-Reine, puis Champs-Élysées au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, lorsqu'elle se prolongera au-delà de l'actuel rond-point des Champs-Élysées.

À la suite de la Révolution, les Champs-Élysées deviennent Bien National, les Chevaux de Marly de Coysevox prennent place entre la future place de la Concorde et les jardins de la promenade.

En 1836, après sa concession à la Ville de Paris, elle fait l'objet de travaux d'embellissement : revêtement des trottoirs et des contre-allées, installation de 1 200 candélabres.

La construction du Palais de l'Industrie pour l'exposition universelle de 1855 fut accompagnée de l'aménagement paysager d'Alphand. En 1858, celui-ci remodèle à l'anglaise les jardins avec de grandes allées plantées perpendiculaires à l'avenue des Champs-Élysées sans toutefois modifier les plantations d'alignement et leur donne leur aspect actuel. À partir de cette époque, ils sont agrémentés de bâtiments qui seront le théâtre du Rond-Point, les restaurants Ledoyen et Laurent, le pavillon Gabriel, le pavillon de l'Élysée, le théâtre Marigny. Le Grand et le Petit Palais seront construits pour

l'Exposition universelle de 1900, perçant ainsi la perspective majeure depuis les Invalides, et les jardins seront aménagés par Jules Vacherot. Le site marqué par des aménagements historiques contradictoires, constitue malgré tout un vaste trapèze verdoyant qui suit le cours du fleuve, s'incurve au sud-ouest contre la colline de Chaillot et se sépare de l'axe royal qui va rejoindre l'actuelle Défense. Il articule l'axe royal historique et la Seine et affirme ainsi une entité paysagère autonome.



Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS Photos : DRIEAT

75  
n° 7482



Création www.toucantoucan.com

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France**

— [www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

# Jardins de l'avenue Gabriel



**SITE CLASSÉ** par décret du **18 septembre 1963**

**Superficie : 2,82 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Ensemble des jardins au 6-8-10-12-14-16 et 18 de l'avenue Gabriel

**COMMUNE(S) :** Paris 08

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **JARDINS, PROPRIÉTÉ(S) PRIVÉE(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7483



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'îlot délimité par l'avenue Gabriel, la rue Boissy-d'Anglas et la rue de l'Élysée abrite les magnifiques jardins des hôtels particuliers qui occupent les numéros 31 à 41 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Ces propriétés, appartenant à l'ambassade des États-Unis, à l'ambassade de Grande-Bretagne, au Cercle Interallié et au Japon, présentent leurs jardins vers les Champs-Élysées et constituent un ensemble remarquable lié aux perspectives de la place de la Concorde et des Tuileries.

L'hôtel Pillet-Will appartient depuis 1965 au Japon qui a conservé seulement la façade sur rue pour réaliser un nouvel immeuble côté jardin. Les hôtels le Vieux et Chevalier, respectivement Cercle Interallié et chancellerie de Grande-Bretagne, sont deux bâtiments jumeaux réalisés, à partir de 1714, par l'entrepreneur Pierre Grandhomme. Depuis 1814, l'ambassade de Grande-Bretagne occupe, au 39 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, l'ancien hôtel de Béthune-Charost. L'architecte Louis Visconti réalisa côté jardin une délicate galerie en fonte qui relie la salle de bal à la salle à manger d'apparat. Cette véranda datée de 1825, reste le seul

témoignage de l'intervention de Visconti à l'ambassade. Dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré, Visconti réalisa en 1842 l'hôtel de la baronne de Pontalba, devenu ensuite propriété du baron Edmond de Rothschild et profondément modifié par l'architecte Félix Langlais. Depuis 1984, l'hôtel appartient à l'ambassade des États-Unis.

Les jardins de ces demeures, modifiés plusieurs fois au fil du temps, bénéficient aujourd'hui de mesures de protection qui imposent le concours et la surveillance des services techniques du ministère des Affaires culturelles pour toute transformation du site.

L'inaccessibilité du site ne permet pas d'apprécier concrètement l'état des lieux. Néanmoins, une photo aérienne révèle la présence, entre les numéros 6 et 18 de l'avenue Gabriel, d'une surface plantée et enherbée, qui correspond aux limites définies par le classement de 1963. Les jardins aménagés sur les trois parcelles situées au 10-12-14 de l'avenue Gabriel représentant 13 000 m<sup>2</sup> de terrain abritent une végétation importante qui constitue des jardins de grande qualité. Une partie des jardins est aménagée sur dalle.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site des Jardins, avenue Gabriel – Ensemble des jardins au 6-8-10-12-14-16 et 18 de l'avenue Gabriel est classé par décret du 18 septembre 1963 pour son caractère pittoresque. La protection du site décidée en application de la loi du 26 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels et renforcée par la loi de 1930 du Code de l'environnement, concerne les jardins des hôtels compris entre l'avenue Gabriel

et la rue du Faubourg-Saint-Honoré, de la rue de l'Élysée à la rue Boissy-d'Anglas. Leurs magnifiques plantations, leur composition, accompagnant les hôtels, en font un ensemble exceptionnel directement lié aux perspectives des Champs-Élysées, de la place de la Concorde et des jardins des Tuileries, et que l'on peut considérer comme un élément de choix du patrimoine de la capitale.



Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

# Bois de Vincennes

**SITE CLASSÉ** par décret du **22 septembre 1960**

**Superficie : 975,1 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE ET HISTORIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Bois de Vincennes

**COMMUNE(S) :** Paris 12

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **BOISÉ, ESPACE PUBLIC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 6971, 6825**

n° 7484



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé à l'est de Paris, le bois de Vincennes couvre 995 hectares enclavés dans le département du Val-de-Marne et constitue le plus grand des espaces verts parisiens. Depuis l'Antiquité, la forêt recouvrait la totalité du bois. Au XI<sup>ème</sup> siècle, la Vilcena sylva devient propriété de la Couronne et ses limites correspondent sensiblement à celles d'aujourd'hui. Quand Hugues Capet s'installe sur l'île de la Cité, le bois devient terrain de chasse à l'usage exclusif des rois de France. Au XII<sup>ème</sup> siècle Philippe Auguste fait clore le bois réservé pour la chasse et entreprend la construction du premier manoir à l'emplacement actuel du Château de Vincennes.

Depuis, son histoire est étroitement liée à celle du château, tant pour la représentation et l'agrément de la royauté que pour les dommages ultérieurs qu'ils ont eus à subir à partir de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Jusqu'au règne de Louis XIV, le château est agrandi et le bois conserve sa vocation cynégétique. Le bois est réaménagé par des tracés et allées rectilignes à partir de carrefours en étoile et ouvert au public sous Louis XV. À la Révolution, le domaine est classé bien national. En 1808, Napoléon I<sup>er</sup> transforme le château en arsenal et

créé des enceintes militaires, dont le nouveau fort et des champs de tir dans le bois. Un peu plus tard, d'importants boisements sont détruits et le bois se trouve scindé en deux parties. Napoléon III poursuit la militarisation mais à l'exemple du bois de Boulogne, conçoit un plan d'aménagement et d'embellissement.

En 1857 le Bois de Vincennes est aménagé par Aldophe Alphand et Jean-Pierre Barillet-Deschamps, pour répondre au Bois de Boulogne et offrir « un vaste parc aux populations laborieuses de l'Est parisien ». Le projet d'Alphand et Barrillet-Deschamps conserve l'ordonnancement général des grands axes et transforme le bois en parc à l'anglaise avec des pelouses et l'installation d'un réseau de lacs et de rivières artificiels ; ses murs d'enceinte sont remplacés par des grilles. Le bois est parsemé de constructions pittoresques dites d'accompagnement : ponts, cascades artificielles, kiosques et restaurants.

En 1860, la Ville de Paris souhaitant poursuivre l'aménagement, un sénatus-consulte lui cède les 934 hectares du bois, à charge pour elle de réaliser d'autres travaux et de l'entretenir perpétuellement en promenade publique : ainsi seront créés le lac Daumesnil et la butte de Gravelle. En contrepartie des dépenses, la Ville sera autorisée à lotir et à vendre les terrains de périphérie (SI 6971). En 1870 le morcellement du bois se poursuit : le bois est pillé pendant la guerre et la 3<sup>ème</sup> République augmente les

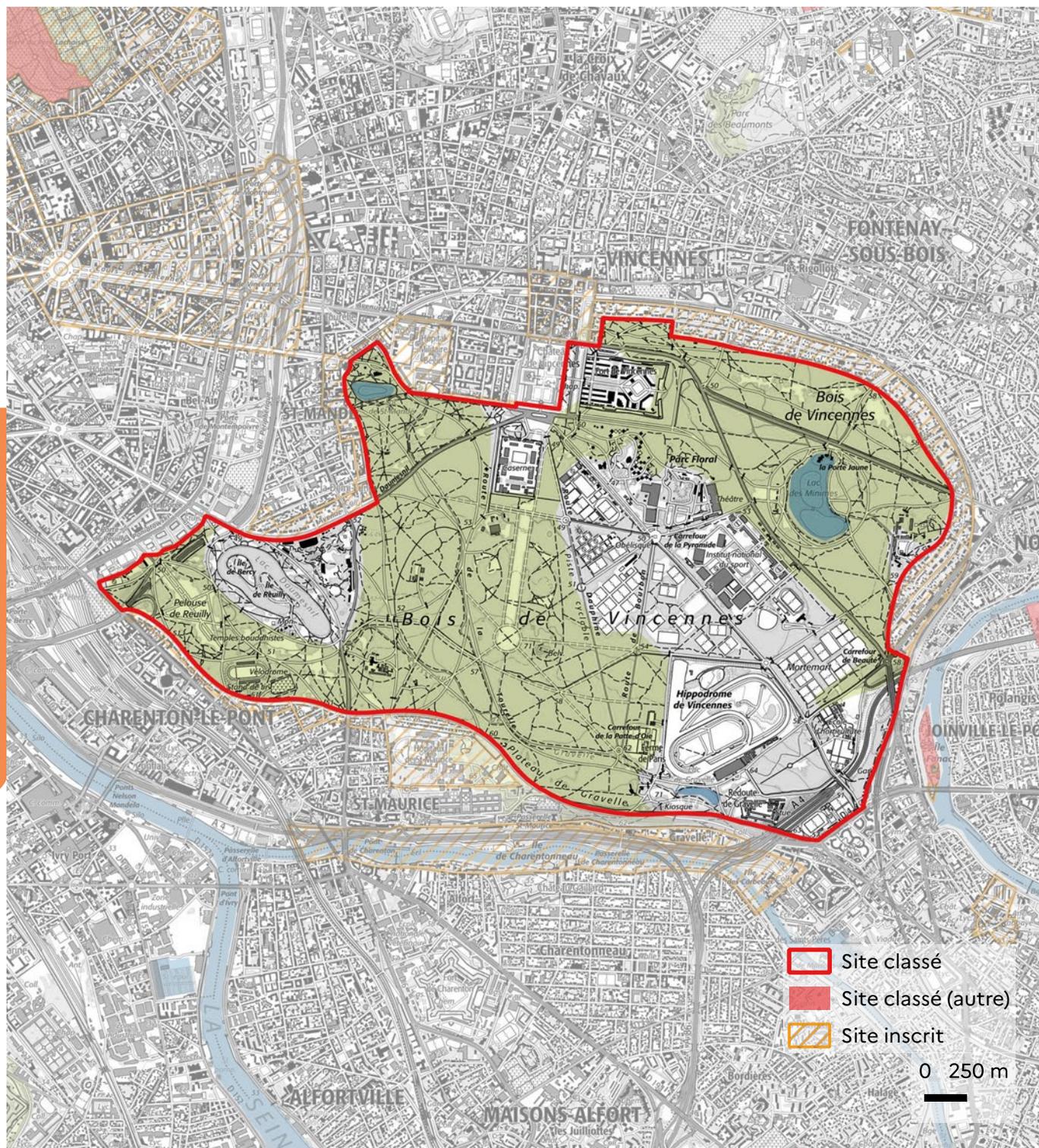
champs de manœuvres et les installations militaires. Ce n'est quand 1947 que l'État et la Ville de Paris signent une convention prévoyant l'aménagement d'installations sportives sur les terrains progressivement libérés par les militaires.

### INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives : « Afin de préserver l'intérêt historique et pittoresque du parc de Vincennes, déjà inscrit, il est apparu nécessaire de procéder au classement de cet important

ensemble boisé qui constitue notamment le cadre du château de Vincennes. Le décret va dans le sens de sa conservation, en imposant la valeur patrimoniale de ce lieu. »

Autrefois, le chêne rouvre caractérisait le lieu, mais le massif forestier s'est enrichi. Aujourd'hui, les différents chênes prédominent, mais les érables, hêtres, robiniers, pins et marronniers sont aussi très présents, ainsi que les noyers, alisiers, sorbiers et merisiers. On rencontre quelques magnifiques cèdres isolés.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS Photos : © J. Hennequin

75

n° 7484



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

# Cité Verte



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **3 août 1979**

**Superficie : 1,25 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Cité Verte

**COMMUNE(S) :** Paris 13

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **ENSEMBLE URBANISÉ, PROPRIÉTÉ(S) PRIVÉE(S), PASSAGE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7487



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les ateliers de la venelle sont de petits bâtiments d'un ou deux niveaux, de construction généralement légère, mais l'un d'eux présente une façade de plâtre d'ordonnance classique avec pilastres. L'abondante végétation d'arbustes et de plantes grimpantes est désormais dominée par les érables.

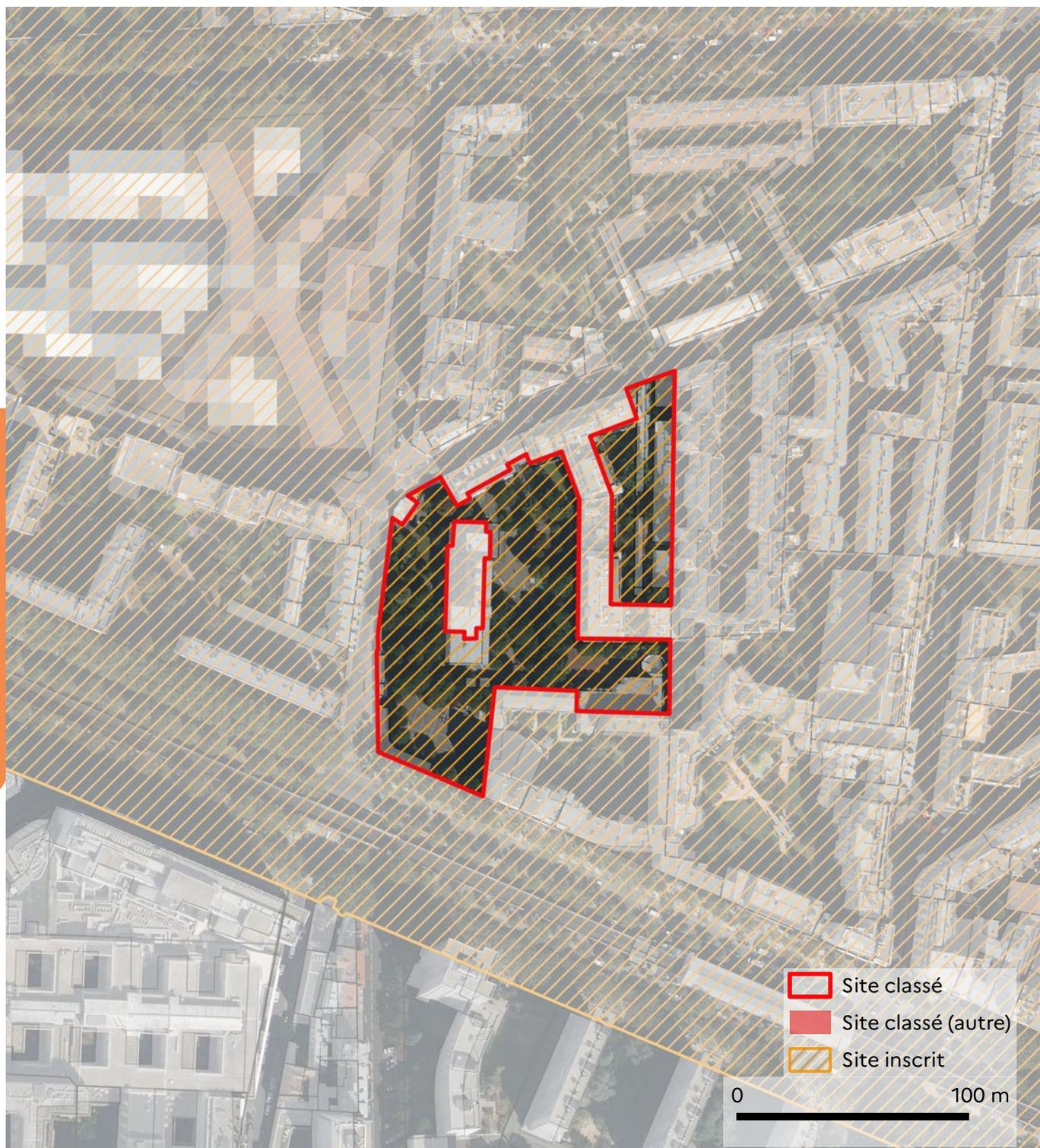
Le classement du site inclut les terrains situés à l'ouest de la venelle et qui faisaient l'objet de projets de construction menaçant la cité Verte. Ces terrains, ouverts sur la rue de la Santé et la rue Léon-Nordmann, sont toujours propriétés d'une congrégation religieuse qui dirige le « cours Notre-Dame de France ». Ils comprennent un parc, clos de hauts murs, dans lequel sont implantés des bâtiments d'enseignement et d'intendance et qui fait partie des « Espaces verts intérieurs à protéger », désignés à l'annexe au plan local d'urbanisme de la ville de Paris.

Les bâtiments de la cité Verte s'adossent à l'est, à ceux du square Albin-Cachot, qui dressent de haut pignons aveugles alternant avec des courettes étroites. Côté ouest et sud, des immeubles d'habitation ont été construits en retrait, ménageant un espace avec quelques plantations.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives :

« La cité Verte est constituée par une étroite venelle pavée, bordée sur ses deux rives de petits ateliers d'artistes et d'artisans. Une abondante végétation d'arbustes et de plantes grimpantes a envahi cette ruelle, escaladant les bâtiments et les escaliers extérieurs, tapissant les façades, conférant à l'ensemble un charme poétique et justifiant le nom de " cité Verte ", sous lequel on le désigne désormais. Le caractère pittoresque de la « cité Verte », aussi bien que l'activité qu'elle abrite et compte tenu des risques qu'un projet immobilier fit subir au site, amena le ministère à demander son classement. »



# Parc de Montsouris



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **27 août 1979**

**Superficie : 15,95 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc de Montsouris

**COMMUNE(S) :** Paris 14

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC, ESPACE PUBLIC, ARBRE(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7488



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Il a été conçu sous le 2<sup>nd</sup> empire par Jean-Pierre Barillet Deschamps et réalisé sous la III<sup>ème</sup> République entre 1867 et 1878. Avec le Parc des Buttes-Chaumont et le Parc Monceau, il fait partie des grands Parcs parisiens de l'ère Haussmannienne. Il se situe entre l'enceinte de Thiers et celle des Fermiers généraux

Son identité réside dans sa morphologie vallonnée. Le Parc Montsouris est fréquenté par les habitants du quartier et par les nombreux étudiants de la cité universitaire. Il est traversé du nord au sud par la ligne B du RER, qui en sépare les quinze hectares en deux parties presque équivalentes. Il est également traversé par la petite ceinture d'Est en Ouest Sa partie Est s'agrément de d'un lac au Nord et d'une butte surplombant la cascade et les grottes. C'est un lieu de promenade intime où des ponts enjambent les rails et relient la rive Ouest où de vastes pelouses se déploient.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives :

« Le parc Montsouris fut conçu à la suite d'un décret de 1863 afin d'appeler sur la rive gauche, comme les Buttes-Chaumont sur la rive droite, la vie et le mouvement au milieu de quartiers précédemment voués à l'isolement et à l'abandon. Ce parc occupe un plateau vallonné de plans à peu près trapézoïdaux, qui domine la Vallée de la Bièvre et présente un plan d'eau qu'une petite île anime. Traversé par deux lignes ferroviaires, dont il exploite les présences, le parc s'anime d'allées curvilignes faisant le tour du parc et du lac en créant trois vastes pelouses principales plantées de bosquets et de massifs de fleurs. »



# Maquis de Montmartre



**SITE CLASSÉ** par décret du **27 novembre 1991**

**Superficie : 0,35 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Site dit du Maquis de Montmartre

**COMMUNE(S) :** Paris 18

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PASSAGE, ENSEMBLE URBAIN, BUTTE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7493



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

En 1909, le percement de l'avenue Junot va transfigurer le flanc Nord de la butte Montmartre.

Anciennement s'y étendait le parc du château des Brouillards, demeure de campagne édifiée en 1764, qui fit forte impression à Gérard de Nerval et qui est encore reconnaissable à proximité de la rue Girardon. Plus tard, Auguste Renoir et sa famille habitèrent l'une des maisons bâties sur une partie du parc ; la rue des Brouillards restera une forte source d'inspiration pour les peintres montmartrois.

À partir de 1850, le parc et ses potagers laissés sans entretien se sont dégradés pour se transformer peu à peu en « maquis ». Ce haut lieu fut couvert de cabanes misérables et occupé par les vagabonds. Lors de la Commune de Paris, les derniers versailleurs tentèrent de s'y réfugier pour échapper aux bataillons versaillais. Aujourd'hui, reliant l'avenue Junot, au nord à la rue Lepic au sud, le site est le dernier témoignage accessible du maquis de Montmartre ; c'est un précieux passage pour le parcours de la butte. La topographie joue un rôle essentiel dans sa configuration qui est comme une brèche arborée au sein des constructions. L'accès par l'escalier de la rue Lepic entre deux immeubles d'habitation conserve le caractère montmartrois avec sa double

main courante centrale en métal patiné. L'espace modeste et verdoyant du maquis est parsemé d'ailantes, d'érables et de marronniers. Un étonnant rocher forme un obstacle à contourner au milieu du passage. Côté ouest, les fenêtres des immeubles du début du XX<sup>ème</sup> siècle s'ouvrent sur les jardinets et leur tapis de lierre. Côté Est, une maison de caractère s'adosse sur les pignons aveugles des constructions voisines. Dominant l'avenue Junot au Nord, un espace dégagé et clôturé est aménagé en aire de jeu stabilisée.

Depuis la courbe pentue de l'avenue Junot, le site marque la distinction entre la séquence d'immeubles et celle des maisons de ville attrayantes de la section supérieure. Jouxant la maison du numéro 15 où vécut Tristan Tzara, le maquis présente son mur de soutènement en pierre, incliné et couronné d'érables.

En complément des arbres et boisements historiques, le département de botanique de l'Université, et notamment René Nozeran, professeur de botanique entre 1962 et 1982, plante de nombreuses espèces botaniques exotiques et indigènes. Cette richesse d'espèces a conduit à la création de collections végétales diversifiées et remarquables qui ont permis au jardin universitaire d'acquiescer le label « Jardin botanique de France et des pays francophones » en 2001.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On lit dans le dossier d'archives : " Le maquis de Montmartre constitue un site qui incarne une page de l'histoire de Montmartre. Son origine est liée à son aspect d'espace naturel et sauvage, fruit de l'apparition d'une végétation spontanée sur l'emplacement d'anciennes carrières depuis longtemps abandonnées. Son passage central est le dernier exemplaire du genre. Les trois chemins desservaient autrefois les moulins (outre celui de la Galette). Cette zone est le dernier souvenir

de ce qu'a été la butte Montmartre pendant des siècles. Sa protection fait suite à une instance de classement résultant du démarrage de travaux pour la création d'un parking souterrain sur l'une des parcelles dont l'État est propriétaire ". La décision du ministre pour l'instance de classement est motivée ainsi : « il s'agit d'une entité naturelle remarquable par ses caractéristiques, sa localisation et le témoignage de l'histoire de Montmartre qu'elle incarne. La pérennité de ces lieux exigeait que soient interrompus les travaux engagés » ; à savoir 8 arbres sur les 23 que comptait le site ont été coupés à l'époque.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers forciens 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

# Parc des Buttes-Chaumont



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **23 juin 1958**

**Superficie : 26,73 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc des Buttes-Chaumont

**COMMUNE(S) :** Paris 19

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC, ESPACE PUBLIC, BUTTE(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7494



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc des Buttes-Chaumont a été réalisé par Adolphe Alphand à partir de 1864, sur l'emplacement d'anciennes carrières de gypse et livré en 1867. Le sol, fortement accidenté et inconstructible a été modelé et consolidé avant d'être recouvert d'une importante quantité de terre végétale.

Trois ans ont été nécessaires pour réaliser les travaux titanesques de terrassement et créer les aménagements paysagers. 200 000 m<sup>3</sup> de terre et 800 000 m<sup>3</sup> de terrassement ont été utilisés pour sa réalisation.

Cascades, pièces d'eau et escarpements s'organisent sur les 25 hectares du parc. Faux enrochements et ouvrages métalliques réalisés selon les plus modernes techniques de l'époque animent ce site pittoresque où la nature et la technique mettent en scène un paysage idéal.

Au milieu du lac apparaît une île mi-naturelle qui reproduit le promontoire naturel d'Étretat ; elle porte sur son sommet le temple de Sibylle, belvédère ouvert sur la ville et construit en 1869 par l'architecte Gabriel Davioud.

Un pont suspendu dit « pont Eiffel » relie l'île au parc. Avec ses 75 mètres de portée, il constitue à l'époque une prouesse

technique. L'île est reliée à la terre par un autre pont dit « pont des suicidés » en maçonnerie et deux passerelles enjambent le chemin de fer de la petite ceinture. Depuis les bords du lac, les 173 marches du chemin des Aiguilles mènent au pic. Les teintes de feuillages, les dispositions de plantations, le choix des essences, les effets de perspective ; tout contribue à faire oublier l'échelle de ce paysage artificiel. Les chemins du parc serpentent autour des 6 collines plantées et conduisent à d'autres belvédères. Chacune des 6 entrées du jardin est dotée d'un pavillon construit dans le style des 3 chalets-restaurants du parc.

Dans ce jardin, là où le rêve se construit en fer et béton, une grotte a été créée à l'emplacement d'une ancienne entrée de carrière et surprend le promeneur par la hauteur de sa voûte. Elle s'élève à une vingtaine de mètres et les stalactites qui la décorent atteignent 8 mètres de haut. De surprises en étonnements le visiteur découvre la bruyante cascade du parc et sa chute de 32 mètres.

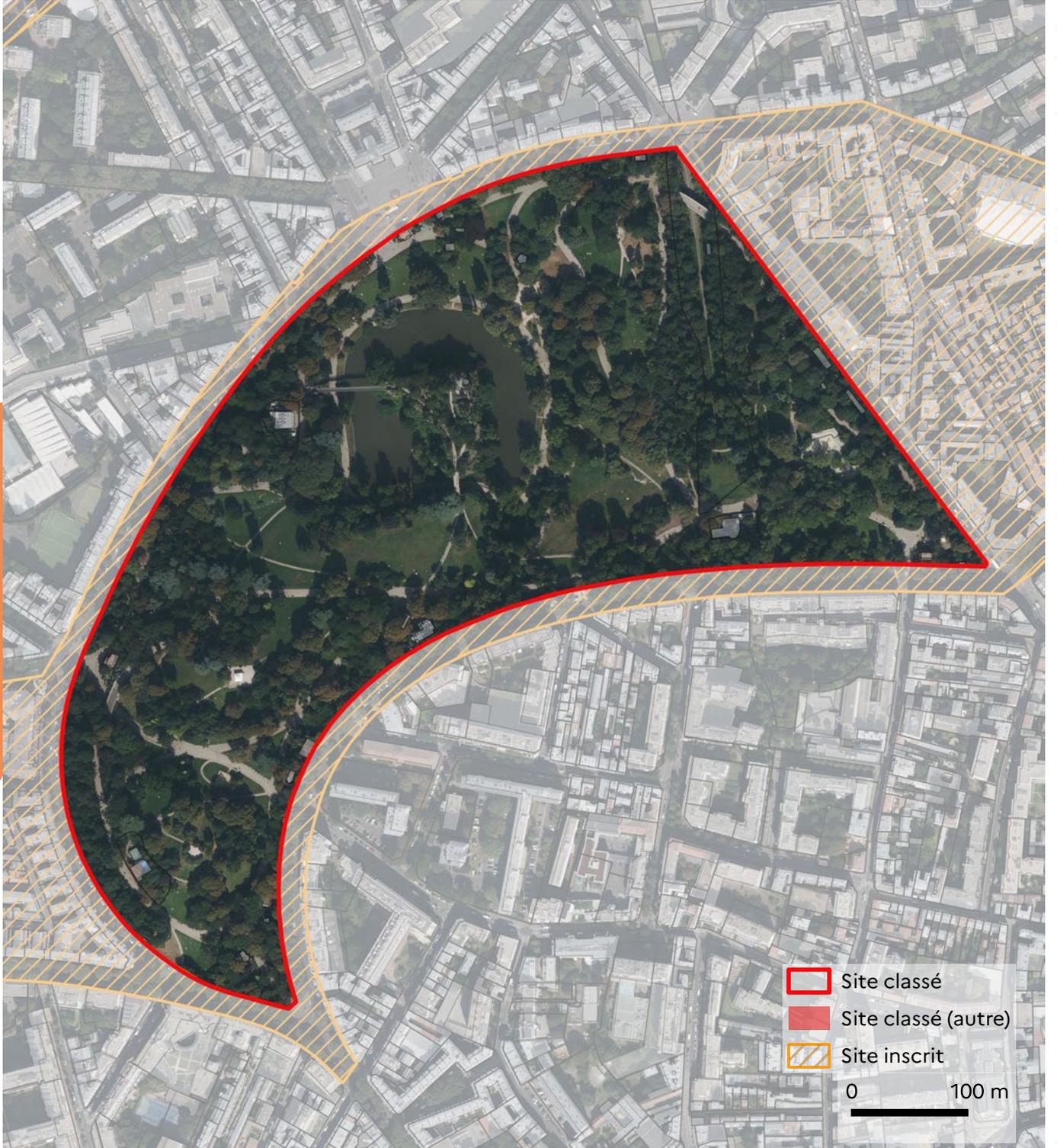
Entretenu de façon permanente, le site subit néanmoins des dégradations (affouillements, fontis, effondrements...) et demande aujourd'hui des travaux de restauration conséquents.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Site pittoresque où la nature et la technique mettent en scène un paysage idéal : chef-d'œuvre de l'art paysager sous Napoléon III. La riche composition du Parc des Buttes Chaumont permet d'oublier que ce paysage est artificiel et fabriqué par l'homme. Il est le parc le plus escarpé de la Ville de Paris.

Inauguré le 1<sup>er</sup> avril 1867 à l'occasion de l'exposition universelle de Paris, il fait partie avec le Parc Montsouris et le Parc Monceau, des grands Parcs parisiens de l'ère Haussmannienne.

« Le nom des Buttes-Chaumont viendrait, suivant les étymologistes, de la contraction de deux mots significatifs : « Chauve-Mont ». Il aurait été donné, disent-ils, à ces hauteurs, parce que le sol et le sous-sol, uniquement composés de glaise, de marne compacte et de gypse, se refusaient absolument à toute végétation. » Mémoires du Baron Haussmann.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers forciens 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

# Cimetière du Père-Lachaise



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **17 décembre 1962**

**Superficie : 21,04 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** PITTORESQUE ET HISTORIQUE

**NOM OFFICIEL :** Partie romantique du Cimetière du Père-Lachaise

**COMMUNE(S) :** Paris 20

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** CIMETIÈRE, ESPACE PUBLIC, PATRIMOINE BÂTI

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 7497

n° 7496



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La création du cimetière date de 1804. Après que la ville de Paris a récupéré en 1803 l'ancienne propriété des jésuites, le préfet de la Seine confie à Brongniart (architecte de la Bourse) le projet d'aménagement de la future nécropole. Il tient compte du décret définissant la mise en place d'un culte des morts toujours en vigueur de nos jours et confirme l'interdiction d'enterrer les défunts dans les églises et dans les villes et reconnaît le droit à la sépulture pour tous. Il y est précisé que les cimetières pourront être traités en jardin. Le site était occupé depuis 1626 par la Compagnie de Jésus qui l'avait acquis pour installer sa maison de repos. Le père de La Chaise, confesseur de Louis XIV y séjourna fréquemment et contribua à l'embellissement de la propriété à laquelle son nom resta attaché.

En 1763, après l'expulsion des jésuites, le domaine avec ses jardins à la française est remis en culture. Brongniart utilisera ainsi les vestiges et les bosquets subsistants pour concevoir un nouveau type de cimetière paysager du 19<sup>ème</sup>, qui exalte le souvenir et la mémoire. À l'origine, le cimetière couvrait 17 ha ; son étendue aujourd'hui de 44 ha est le plus grand parc parisien intra-muros.

Sa position en hauteur dominant la capitale permet par temps clair de voir jusqu'à Montmartre au nord, vers la tour Eiffel et Meudon à l'ouest, vers Bicêtre, Vincennes et son rocher au sud.

La partie classée concerne la partie la plus ancienne du cimetière et correspond au versant parisien de la colline autour de l'avenue principale et de la chapelle. Le cimetière "nouveau" qui occupe le plateau est structuré en divisions de forme régulière par des allées rectilignes. Le site constitue un véritable musée en plein air où s'exprime l'art funéraire de ces deux derniers siècles. Ici, le non-entretien fait partie de l'esthétique ; l'identité et l'état des lieux se confondent dans une même expression, c'est le combat inégal des arbres vigoureux et du calcaire taillé dans le rôle de l'éphémère ; les extrêmes se côtoient : dalles moussues en voie d'absorption et chapelles ostentatoires entretenues ou non. La pente contribue au caractère du lieu, à l'accroche au sol des monuments, aux glissements qui multiplient les décalages étranges et progressifs, d'abord subtils puis plus marqués. Là, le cimetière se fait village de sépultures plus organisé, mais le dédale d'escaliers réserve toujours des surprises paysagères et des anecdotes émouvantes : les anonymes côtoient les personnes publiques.

Environ 53 000 arbres ombragent le cimetière : érables, frênes, platanes, marronniers, thuyas, robiniers, hêtres, ifs, sophoras,

noyers, localement des tilleuls, quelques remarquables sujets indigènes et d'autres plus exotiques. Houx, lierres, mousses et tous les semis naturels accompagnent au plus près les dernières demeures.

### INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On lit dans le dossier d'archives : « Le cimetière du Père-Lachaise dans sa partie romantique est un ensemble saisissant qu'il importe de conserver, d'entretenir avec une grande

prudence pour préserver son harmonie. C'est pour les Français, l'histoire de leur pays pendant un siècle et demi. C'est également un véritable musée de l'art funéraire depuis le Premier Empire jusqu'à nos jours. Certains monuments et certains ensembles sont d'une qualité exceptionnelle. Le calcaire du bassin de Paris a servi à la construction de la majorité des tombeaux, ce qui donne une certaine unité à la grande diversité des monuments. Des arbres, qui se sont librement développés, ajoutent par leur volume et leurs essences à l'intérêt de l'ensemble. »



75

n° 7496



Création [www.toucantoncan.com](http://www.toucantoncan.com)

# Champ-de-Mars



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **22 octobre 1956**

**Superficie : 31,65 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE ET HISTORIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Champ-de-Mars

**COMMUNE(S) :** Paris 07

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC, ESPACE PUBLIC, ARBRE(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH, UNESCO**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7498



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La longue histoire de cet espace a commencé par le grand terrain de manœuvres des « champs de Mars » avec l'édification de l'École militaire, voulue par Louis XV. Réalisé en 1765, il fut ensuite le théâtre de grands événements de l'histoire révolutionnaire de la France (1790, fête de la Fédération ; 1793, célébration de la proclamation de la constitution républicaine ; 1794, fête de l'Être suprême) et des cérémonies publiques de l'Empire. Il fut transformé par Forestier entre 1908 et 1928 en un vaste parc entouré de luxueux immeubles d'habitation. La longue pelouse centrale de ce nouveau jardin parisien relie ainsi les grands monuments architecturaux qui le jalonnent : le Trocadéro, la Tour Eiffel et l'École militaire. Son tapis vert central est bordé par des bosquets d'arbres plantés selon un dessin plus intime.

Ainsi depuis trois siècles le Champ-de-Mars a toujours accueilli des animations et manifestations diverses : démonstrations militaires, festives, culturelles... Depuis la première exposition universelle de 1867, cet espace conserve un caractère de jardin à l'anglaise, malgré des modifications successives. Le

Champ-de-Mars s'est construit autour de grands événements et de périodes historiques, il fait ainsi l'objet d'une forte fréquentation, car il répond à plusieurs fonctions : jardin de promenade, parcours sportifs, lieu de repos et site de plein air pour de grandes manifestations parisiennes. Il est le plus grand parc de Paris avec ses 24 hectares.

La composition paysagère du centre du Champ-de-Mars par Forestier date de 1908 et reprend certains éléments plus anciens. Le losange central, figure géométrique forte, permet une articulation claire avec la ville. Les parterres latéraux du Champ-de-Mars sont conçus comme des jardins paysagers du 19<sup>ème</sup> pour la promenade, plantés de bosquets et massifs suivant les courbes des allées. Les jardins privés et leur système de clôture contribuent au paysage des contre-allées en constituant un fond bâti cohérent le long des allées cavalières plantées d'alignements courbes de platanes sur l'ensemble du Champ-de-Mars.

Deux jardins romantiques, œuvre de Vacherot et Forestier de 1900 ont été aménagés de part et d'autre de la Tour Eiffel et sont agrémentés de pièces d'eau et d'une grotte.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives :

« Comme beaucoup d'autres espaces verts parisiens, le Champ-de-Mars fait partie des jardins qui constituent des perspectives et dont la conservation est prioritaire. »

Le site du Champ-de-Mars est classé par arrêté du 22 octobre 1956 pour ses caractères pittoresque et historique. Ces motifs

du classement portent sur la perspective qu'offre le Champ-de-Mars. Celle-ci est construite en plusieurs séquences avec une vision d'ensemble qui perdure encore aujourd'hui. Le Champ-de-Mars est constitué de grandes pelouses centrales, bordées de bosquets d'arbres plantés plus intimes, eux-mêmes longés par des immeubles d'habitations. Cet axe majeur offre de grandes perspectives sur les œuvres architecturales du XIX<sup>ème</sup> du Trocadéro, de la Tour Eiffel et de l'École militaire.



75

n° 7498



Création [www.toucantoucan.com](http://www.toucantoucan.com)

# Cité des Fusains



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **29 avril 1966**

**Superficie : 0,2 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Cité des Fusains

**COMMUNE(S) :** Paris 18

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **ENSEMBLE URBANISÉ, PATRIMOINE BÂTI**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7497**

n° 7499



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Située dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement entre les rues Tourlaque et Steinlen, la cité des Fusains est contiguë au périmètre de protection du vieux Montmartre et proche du cimetière. C'est un îlot qui accueille un village d'artistes.

Depuis sa création en 1898, elle a été habitée par des artistes de renom, en particulier Pierre Bonnard. Toulouse-Lautrec y séjourna, André Derain y travailla ainsi que Guiraud, de Scevola, Pol Rab, Max Ernst et les sculpteurs Vannier, Brou, Verschneider, Pourquet et bien d'autres. L'école de Montmartre y fut fondée en 1928.

Elle comprend une trentaine d'ateliers ainsi qu'un bâtiment de logements perpendiculaire à la Rue Tourlaque que la protection d'origine ne couvre pas. Le sous-sol, constitué d'anciennes carrières, convenait à des constructions légères de ce genre.

De la rue Tourlaque part une allée avec emmarchement, bordée d'ateliers et dominée sur la droite par l'immeuble d'habitation, qui descend à travers la cité jusqu'au portail donnant sur la rue Steinlen. Sur toute sa longueur, ainsi que sur les allées secondaires ponctuées de sycomores, les arbustes

accompagnent ou envahissent les façades des ateliers : fusains, vernis du Japon, glycines, rosiers... animent le parcours avec les travaux et les ébauches des occupants. Des statues, bas-reliefs, colonnes et un vieux puits, ajoutent à l'ambiance de jardin qu'offre ce lieu calme et retiré de l'agitation urbaine.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le dossier d'archives :

« Construite par l'architecte Bourdeau en 1898 à la demande de M. Deveze, la cité des Fusains comprend une trentaine d'ateliers ainsi qu'un bâtiment de logements sur une parcelle vaste.

De la rue, rien ne laisse soupçonner le jardin intérieur où des jeux d'allées avec emmarchement, en se ramifiant conduisent aux divers ateliers. Des fusains, des sycomores, des vernis du Japon, des glycines, des rosiers et beaucoup de fleurs agrémentent les allées où diverses statues, bas-reliefs, colonnes et vieux puits ajoutent à l'impression de jardin.

Ce site est l'un des rares lieux de Montmartre qui a gardé son caractère et sa destination primitifs. Cette protection permettra de conserver ce lieu dont la vue est révélatrice de l'esprit de Paris et des Arts. »

75

n° 7499



Création [www.toucantoncain.com](http://www.toucantoncain.com)



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

# Marché Saint-Germain

**SITE CLASSÉ** par décret du **18 mars 1981**

**Superficie : 1,18 ha**

75

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Marché de Saint-Germain, les rues qui l'entourent, ainsi que les façades et toitures des immeubles qui les bordent

**COMMUNE(S) :** Paris 06

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** ENSEMBLE URBANISÉ, PATRIMOINE BÂTI, ESPACE PUBLIC

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 7497

n° 8101



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'actuel marché Saint-Germain occupe en partie le site de l'ancienne foire Saint-Germain, installée, dès 1486, sur des terrains proches de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'est ici que marchands, artistes et saltimbanques se produisaient pour satisfaire les goûts des nombreux visiteurs. La foire fut détruite par un incendie en 1762, puis supprimée en 1811 ; quelques années plus tard, elle fut remplacée par le bâtiment dans le style néoclassique du marché Saint-Germain, dessiné par Jean-Baptiste Blondel et Adrien-Louis Lusson.

À la même époque furent ouvertes les quatre rues qui l'entourent, dont les façades sont protégées pour conserver son unité au site.

Le marché Saint-Germain, totalement rénové, a été transformé en une luxueuse galerie commerciale. Dans la nouvelle organisation, une piscine et des terrains de sport occupent le sous-sol du bâtiment ; le rez-de-chaussée abrite des boutiques disposées le long d'allées tracées en étoile depuis le centre ; leurs vitrines donnent sur le portique du marché. Un jardin d'enfants a trouvé place sous les combles. La place est demeurée commerçante à travers les âges, mais

la taille et le style des commerces qui y sont logés n'ont pas su conserver l'esprit du lieu, cette " atmosphère propre au vieux Paris ".

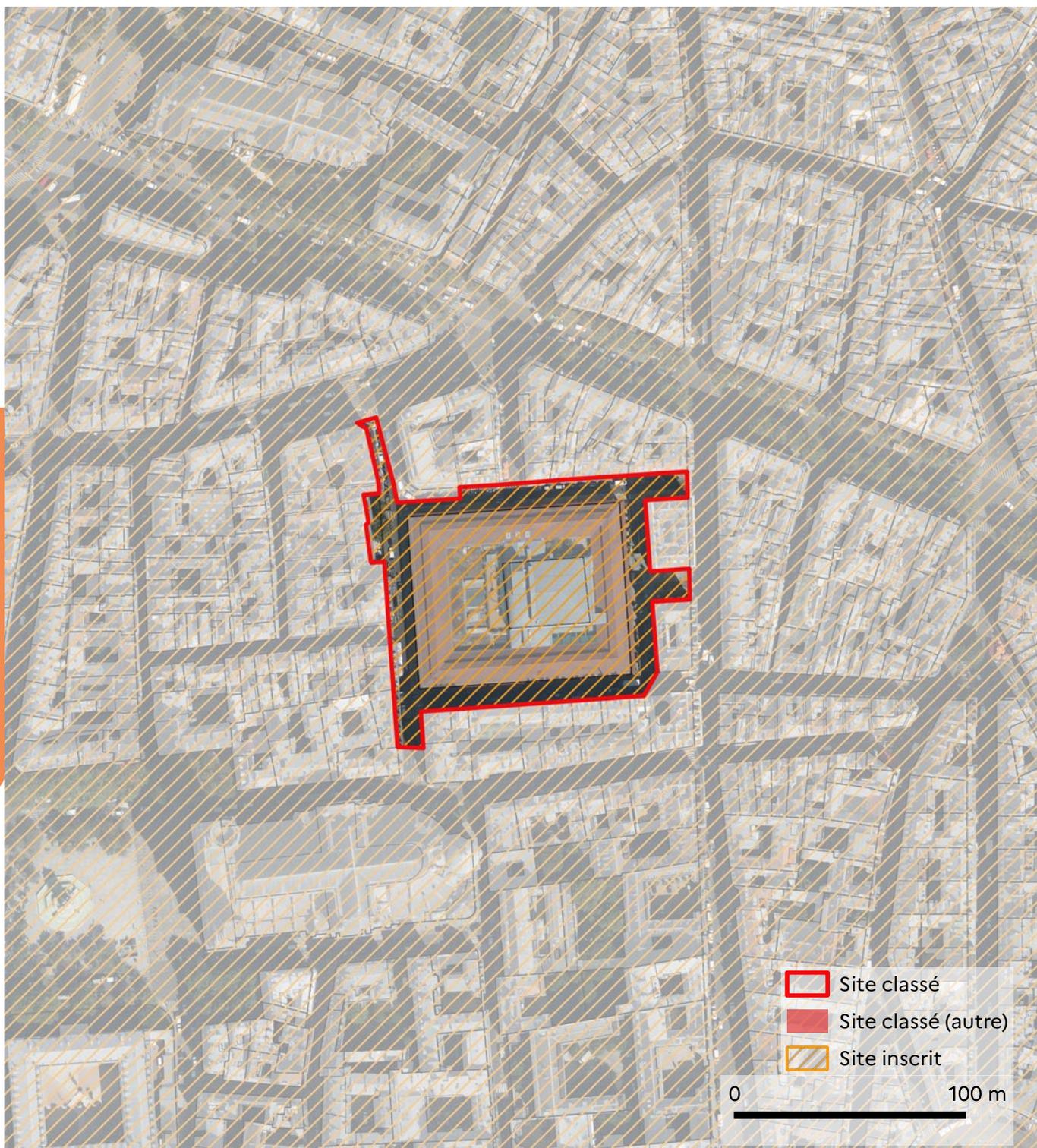
## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le périmètre du classement est légèrement étendu au système urbain viaire : « Est classé parmi les sites pittoresques du VI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le site du Marché Saint-Germain et des rues qui l'entourent comprenant : les rues Clément, Felibien et Toustain dans leur totalité, Lobineau sur la longueur correspondant aux n°3 à 17, Mabillon sur la longueur correspondant aux n° 18 à 2, ainsi que les façades et toitures des immeubles qui les bordent y compris celles des immeubles des n° 5 et 7 de la Rue Mabillon et à l'exception de celles de l'immeuble n°12 rue Clément. »

On peut lire dans le dossier de classement :

« Situé sur une partie des terrains anciennement occupés par la foire Saint-Germain, célèbre aux XVI, XVII et XVIII<sup>ème</sup> siècles, le marché Saint-Germain fut construit de 1813 à 1818 par les architectes Jean-Baptiste Blondel et Adrien-Louis Lusson.

Cette construction néoclassique est un des seuls témoins des marchés de pierre du début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle a imprimé au quartier un rythme : petites rues étroites bordées d'immeubles bas et de petites boutiques qui forment un ensemble d'une unité surprenante. Il se dégage de ce havre de paix une charmante atmosphère propre au vieux Paris qu'il convient de protéger. »



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

75

n° 8101



Création www.toucantoncan.com

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

—  
[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites75@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports  
d'Île-de-France

27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80

[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)